



# **Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière**

## **2019**

**SGAM MALAKOFF HUMANIS**

# TABLE DES MATIERES

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Activité et résultats</b> .....	<b>6</b>
A.1. Activité .....	6
A.2. Résultats de souscription .....	11
A.3. Résultats des investissements .....	13
A.4. Performance des autres activités .....	17
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	<b>18</b>
B.1. Informations générales .....	18
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité .....	23
B.3. Système de gestion des risques (ORSA).....	26
B.4. Contrôle interne .....	30
B.5. Fonction d'audit interne .....	33
B.6. Fonction actuarielle .....	35
B.7. Sous-traitance .....	36
B.8. Autres informations.....	37
<b>C. Profil de risques</b> .....	<b>38</b>
C.1. Risque de souscription .....	38
C.2. Risque de marché .....	43
C.3. Risque de contrepartie .....	53
C.4. Risque de liquidité .....	55
C.5. Risque opérationnel .....	57
C.6. Autres risques importants.....	59
<b>D. Valorisation</b> .....	<b>60</b>
D.1. Valorisation des Actifs .....	60
D.2. Valorisation des provisions techniques .....	68
D.3. Valorisation des autres passifs .....	75
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	81
D.5. Autres informations .....	81
<b>E. Gestion du capital</b> .....	<b>82</b>
E.1. Fonds propres .....	82
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (MCR / SCR) .....	90
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR.....	97
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	97
E.5. Non-respect du MCR et du SCR .....	97
E.6. Autres Informations .....	97
<b>Annexes : Les états quantitatifs</b> .....	<b>98</b>

# SYNTHESE

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Humanis est de 6 559 M€ contre 6 428 M€, en progression de 2 % par rapport à 2018 malgré le contexte de concurrence accrue et de rapprochement des deux Groupes. Le résultat de souscription récurrent, il se dégrade légèrement en 2019, en lien avec une dégradation de la sinistralité en santé et en prévoyance.

La politique d'investissement et le pilotage des produits financiers ont permis de maintenir le taux de rendement comptable des actifs sur l'exercice et d'assurer un rendement stable sur le long terme.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La SGAM Malakoff Humanis est composée des entités affiliées du Groupe : des institutions de prévoyance, des mutuelles, une société d'assurance mutuelle et des filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que les dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

## PROFIL DE RISQUES

### Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite (4,4% du chiffre d'affaires 2019) sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription (hors mesures transitoires sur les provisions) s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 318,8 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis contre 2 360,9 M€ en pro forma 2018.

### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 593,1 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis contre 2 331,0 M€ en pro forma 2018.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie est, au 31 décembre 2019, de 233,0 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis, contre 311,1 M€ en pro forma 2018.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève, au 31 décembre 2019, de 212,9 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis contre 225,0 M€ en pro forma 2018.

## VALORISATION

### Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif des bilans prudentiels du Groupe et des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché au 31 décembre 2019, de 26 998,4 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis contre 25 390,1 M€ en pro forma 2018.

Le reste de l'actif du bilan est principalement constitué des provisions techniques cédées aux réassureurs des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

### Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs, égale à la somme des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et d'une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Au 31 décembre 2019, le Groupe applique la mesure transitoire sur les engagements techniques pour les entités suivantes : Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, Auxia et Malakoff Humanis Assurances.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance et y compris la prise en compte des mesures transitoires au 31 décembre 2019 est de 19 091,4 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis contre 18 696,2 M€ en pro forma 2018.

### Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

## GESTION DU CAPITAL

### Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées après information et avis de la Commission audit et Risques.

Le montant des fonds propres économiques y compris mesures transitoires du Groupe Malakoff Humanis au 31 décembre 2019 s'élève à 8 706,4 M€ contre d'un montant de 7 936,4 M€ en pro forma 2018. La progression des fonds propres s'explique principalement par les performances financières en 2019 en partie absorbée par la redistribution future aux assurés (participation aux bénéfices).

### Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour le Groupe Malakoff Humanis au 31 décembre 2019 s'élève à 2 754,1 M€ contre un montant de 2 592,5 M€ en pro forma 2018.

Ainsi, le taux de solvabilité du Groupe Malakoff Humanis pour 2019, y compris la prise en compte des mesures transitoires, s'élève à 316 % (226 % sans la prise en compte des mesures transitoires) contre 306 % (211 % sans la prise en compte des mesures transitoires) en 2018.

# A. ACTIVITE ET RESULTATS

## A.1. Activité

### A.1.1. PRESENTATION GENERALE

Le rapprochement en 2018 des deux Groupes Malakoff Médéric et Humanis vise à constituer un acteur majeur de la protection sociale pour la gestion de la retraite complémentaire et de l'assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne).

Pour renforcer le lien entre les deux groupes, une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Humanis régie par le Code des Assurances a été créée en 2018, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour simplifier les structures du Groupe Malakoff Humanis, les deux groupes prudentiels issus des deux groupes ont été dissous en 2019, les entités assurantielles sont donc affiliées directement à la SGAM Malakoff Humanis.

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située au 4 place de Budapest - 75009 Paris.  
Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes des entités du Groupe prudentiel sont les suivants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Burette	Primaudit
Malakoff Humanis Prévoyance	x	x			
IPSEC			x		
INPR		x			
CAPREVAL	x				
Mutuelle Malakoff Humanis	x	x			
Malakoff Humanis Nationale			x		
Radiance Mutuelle			x		
Mutuelle Renault	x				
Energie Mutuelle				x	x
CMAV	x				
QUATREM	x				
AUXIA	x				
Malakoff Humanis Assurances			x		
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire		x			
AUXIA Assistance	x				
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>x</b>	<b>x</b>			

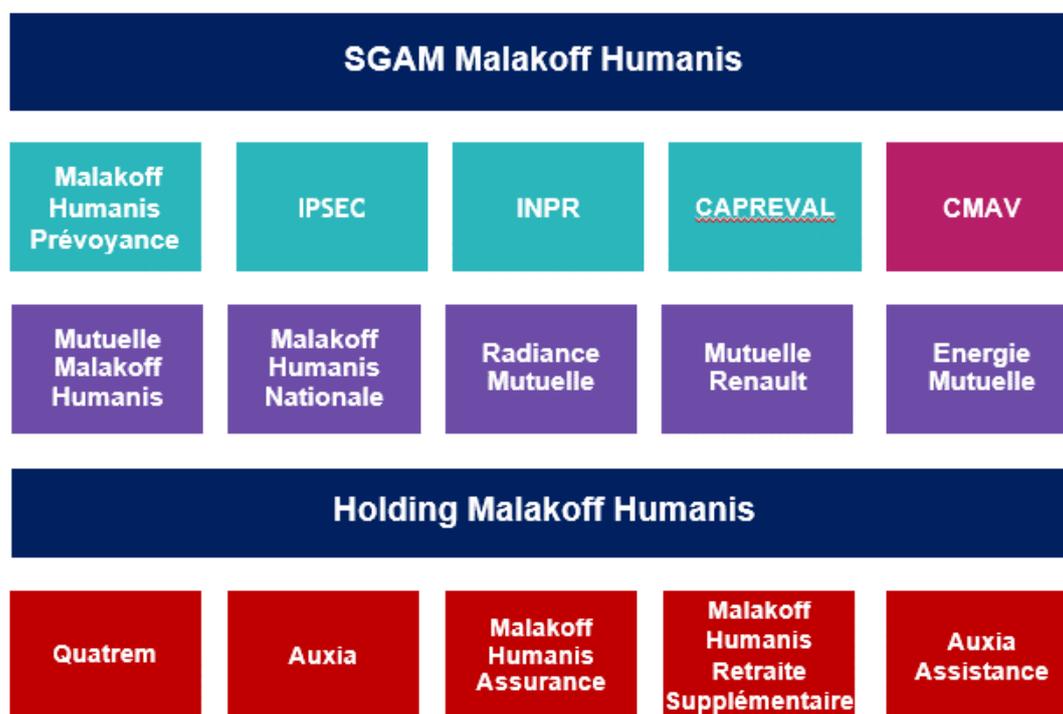
Leurs coordonnées sont :

- KPMG SA, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense.
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense.
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
- BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 ROUEN
- PRIMAUDIT, cabinet situé 6 place Boulnois, 75017 Paris

## A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2019. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.

Les membres affiliés du groupe prudentiel exercent une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvre les risques santé, prévoyance et épargne. D'autres types d'activité, tels que courtage, holding, gestion d'actifs, ou gestion santé sont également intégrés dans le périmètre de combinaison.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

### Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

### Les mutuelles

- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (nom commercial Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie.

### La société d'assurance mutuelle

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

### Les autres entités assurantielles

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite.

- Auxia, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- Malakoff Humanis Assurances, société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- Auxia assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes.

Ces entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

en M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux		
	RÉEL 2018	RÉEL 2019	Evolution 2019 - 2018
Malakoff Humanis Prévoyance	3 720,0	3 662,1	-1,6%
IPSEC	154,0	150,7	-2,1%
INPR	47,3	53,3	12,6%
CAPREVAL	10,8	10,5	-2,8%
Mutuelle Malakoff Humanis	415,8	491,8	18,3%
Malakoff Humanis Nationale	174,9	182,4	4,3%
Radiance Mutuelle	75,8	76,5	0,8%
Mutuelle Renault	62,8	63,5	1,1%
Energie Mutuelle	27,8	33,2	19,5%
CMAV	8,0	8,5	6,1%
QUATREM	1 468,3	1 630,7	11,1%
AUXIA	233,6	253,1	8,4%
Malakoff Humanis Assurances	53,4	52,2	-2,3%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	42,8	47,7	11,3%
AUXIA Assistance	10,2	13,3	30,2%
R2E	28,4	32,1	13,0%
<i>Retraitement combinaison</i>	-105,4	-202,0	
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 428,5</b>	<b>6 559,3</b>	<b>2,0%</b>

Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés des entités assurantielles, sauf la société R2E qui rédige son propre rapport narratif.

Les comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre sont arrêtés au 31 décembre.

### A.1.3. LES ACTIVITES 2019 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 85% du portefeuille en 2019.

En M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux				
	RÉEL 2018	RÉEL 2019	Santé	Prévoyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 720,0	3 662,1	2 026,5	1 586,4	49,1
IPSEC	154,0	150,7	99,3	51,5	-
INPR	47,3	53,3	19,7	33,6	-
CAPREVAL	10,8	10,5	6,5	4,0	-
Mutuelle Malakoff Humanis	415,8	491,8	491,5	0,3	-
Malakoff Humanis Nationale	174,9	182,4	179,9	2,6	-
Radiance Mutuelle	75,8	76,4	76,1	0,4	-
Mutuelle Renault	62,8	63,5	63,5	-	-
Energie Mutuelle	27,8	33,2	31,9	1,3	-
CMAV	8,0	8,5	-	1,7	6,8
QUATREM	1 468,3	1 630,7	871,2	594,5	165,0
AUXIA	233,6	253,1	-	253,1	-
Malakoff Humanis Assurances	53,4	52,2	20,9	31,0	0,3
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	42,8	47,7	-	-	47,7
AUXIA Assistance	10,2	13,3	-	13,3	-
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 428,5</b>	<b>6 559,3</b>	<b>3 820,9</b>	<b>2 458,6</b>	<b>279,9</b>

Dans un contexte de concurrence accrue et de rapprochement des deux Groupes, les équipes commerciales ont poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de développement et aboutissent ainsi à un bon niveau de production commerciale de l'année 2019 permettant de consolider les portefeuilles d'assurance du Groupe tant en santé qu'en prévoyance.

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité principalement en France métropolitaine.

#### A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
  - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
  - o Vie : assurance avec participation aux bénéficiaires, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

SGAM Malakoff Médéric - en M€	Montant		Evolution	
	Pro forma 2018	2019	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 188,0	5 028,0	160,0	3%
Santé similaire à la vie	161,7	105,0	56,7	35%
Non vie	10,2	13,0	-2,8	-28%
Vie	1 589,3	1 414,0	175,3	11%
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>6 428,5</b>	<b>6 559,3</b>	<b>130,8</b>	<b>2%</b>

Le chiffre d'affaires de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2019 est de **6 559,0 M€** pour les activités assurantielles contre 6 428,5 M€ au 31 décembre 2018, soit une progression de +2 % (+ 130,5 M€).

Le niveau de production commerciale ainsi que les effets des indexations et des redressements ont permis de consolider les portefeuilles d'assurance de la SGAM Malakoff Humanis tant en santé qu'en prévoyance.

### A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	3 720,0	3 662,1	3 274,7	2 933,1	83,1	5,0	883,7	724,0		
IPSEC	154,0	150,7	120,8	117,8			33,1	32,9		
INPR	47,3	53,3	34,9	42,1			12,4	11,1		
CAPREVAL	10,8	10,5	7,0	7,7			3,8	2,8		
Mutuelle Malakoff Humanis	415,8	491,8	415,6	491,5	0,1	0,1	0,2	0,2		
Malakoff Humanis Nationale	174,9	182,4	172,3	179,9			2,6	2,6		
Radiance Mutuelle	75,8	76,4	75,5	76,1			0,3	0,3		
Mutuelle Renault	62,8	63,5	62,8	63,5						
Energie Mutuelle	27,8	33,2	27,8	33,2						
CMAV	8,1	8,5					8,1	8,5		
QUATREM	1 468,3	1 630,7	1 006,3	1 146,1	74,0	69,0	388,2	415,1		
AUXIA	233,6	253,1	13,9	15,0	13,2	13,6	206,5	224,5		
Malakoff Humanis Assurances	53,4	52,2	33,4	29,8	2,9	8,6	16,8	13,6		
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	42,8	47,7					43,0	47,7		
AUXIA Assistance	10,2	13,3							10,2	13,3
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 428,5</b>	<b>6 559,3</b>	<b>5 188,0</b>	<b>5 028,0</b>	<b>161,7</b>	<b>105,0</b>	<b>1 589,3</b>	<b>1 414,0</b>	<b>10,2</b>	<b>13,3</b>

Pour les entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, l'année 2019 a été marquée par un bon niveau de production commerciale pour l'ensemble des entités.

Concernant les cinq institutions de prévoyance du Groupe, on constate une baisse du chiffre d'affaires notamment en prévoyance qui s'explique surtout par des résiliations à l'initiative de l'assureur dans une optique de redressement du portefeuille ;

Concernant les mutuelles, le chiffres d'affaires augmente en santé collective pour les mutuelles interprofessionnelles.

Par ailleurs, Radiance Mutuelle voit son chiffre d'affaires progresser en lien avec les acceptations issues du Groupe.

Concernant les filiales :

- Pour Quatrem, le chiffre d'affaires progresse en santé et en prévoyance par la progression des affaires directes mais également des acceptations en 2019, on constate cependant une baisse en épargne ;
- Pour Malakoff Humanis Assurances, un chiffre d'affaires en progression sur les contrats santé à l'international mais une baisse en prévoyance ;
- Pour Auxia et Auxia assistance, une belle progression du chiffre d'affaires en lien avec les objectifs de développement.

## A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est le résultat du chiffre d'affaires auquel on déduit les charges de sinistres et les frais de gestion.

La présentation de ce résultat de souscription est faite en vision récurrente, tenant compte uniquement des opérations non exceptionnelles (donc hors transfert de portefeuilles ou changement de contexte réglementaire ou constatations de bonis ou malis éventuels).

### A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

en M€	RÉEL 2018	RÉEL 2019
Santé	-82,5	-141,9
Prévoyance	-137,6	-95,9
Epargne	-11,1	-5,0
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>-231,1</b>	<b>-242,9</b>

Le résultat de souscription récurrent de la **SGAM Malakoff Humanis** se dégrade en 2019 sous les effets de la sinistralité en santé et en prévoyance, partiellement compensée par une baisse significative des frais de gestion du Groupe.

### A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé		Prévoyance		Epargne Retraite	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	-246,8	-247,0	-89,3	-131,4	-149,9	-115,9	-7,6	0,3
IPSEC	2,4	-2,8	0,0	-1,7	2,3	-1,0	-	-
INPR	0,4	1,7	0,8	1,6	-0,4	0,1	-	-
CAPREVAL	-3,0	-2,3	-2,3	-2,2	-0,7	-0,2	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	-0,3	10,5	-0,2	10,4	-0,1	0,1	-	-
Malakoff Humanis Nationale	3,7	2,9	3,4	2,0	0,3	0,9	-	-
Radiance Mutuelle	2,1	2,7	1,8	2,7	0,5	-0,1	-	-
Mutuelle Renault	2,0	1,2	2,0	1,2	-	-	-	-
Energie Mutuelle	2,7	1,2	2,6	1,0	0,1	0,2	-	-
CMAV	1,7	3,0	-	-	1,0	1,1	0,7	1,9
QUATREM	1,3	-25,4	-3,1	-30,0	4,5	7,2	-0,1	-2,7
AUXIA	7,3	7,5	-	-	7,3	7,5	-	-
Malakoff Humanis Assurances	-3,4	4,3	-0,6	2,6	-2,8	1,2	0,0	0,6
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	-2,9	-1,9	-	-	-	-	-2,9	-1,9
AUXIA Assistance	3,0	3,4	-	-	3,0	3,4	-	-
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>-231,1</b>	<b>-242,9</b>	<b>-82,5</b>	<b>-141,9</b>	<b>-137,6</b>	<b>-95,9</b>	<b>-9,9</b>	<b>-5,0</b>

L'année 2019 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, le résultat de souscription est stable entre 2018 et 2019, la baisse des charges d'exploitation venant compenser la baisse de la marge technique
- Pour IPSEC, une baisse de résultat de souscription, sous l'effet d'une augmentation de la charge des sinistres et une augmentation du ratio du frais de gestion
- Pour INPR et Capreval, une amélioration du résultat de souscription qui s'explique notamment par la baisse des charges d'exploitation.

Pour les mutuelles :

- Pour Mutuelle Malakoff Humanis, une amélioration significative du résultat de souscription par la combinaison de l'amélioration de la marge technique et la baisse des charges d'exploitation
- Pour Radiance Mutuelle, une amélioration du résultat de souscription, la baisse des charges ayant compensée la baisse de la marge technique ;
- Pour Malakoff Humanis nationale, Mutuelle Renault et Energie Mutuelle : une dégradation de la sinistralité santé, non compensée par la baisse des charges

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- La CMAV voit sa marge technique épargne individuelle qui progresse, accentuée par la baisse des charges.

Pour les filiales :

- Pour QUATREM, une dégradation de la sinistralité santé et de la marge technique épargne compensée pour partie par la baisse des charges d'exploitation mais une augmentation des commissions courtage ;
- Pour Malakoff Humanis Assurances, une amélioration de la sinistralité santé et prévoyance individuelle, accentuée par la baisse des charges d'exploitation ;
- Pour Malakoff Humanis Nationale et Radiance Mutuelle, une dégradation de la sinistralité, non compensée par les efforts soutenus sur la baisse des charges d'exploitation ;
- Pour Auxia et Auxia assistance, une stabilité du résultat de souscription.

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Dans un environnement de taux bas, le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 2,5 % contre 2,9% en 2018. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe. La hausse des marchés financiers et notamment sur les actions à la fin de l'année ont contribué à un taux de rendement comptable en progression.

En M€	Valeur nette comptable 2018	Valeur nette comptable 2019	Variation de valeur	apports / retraits	Dont réserve de capitalisation	produits financiers	Taux de rendement comptable
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>15 452,6</b>	<b>15 243,5</b>	<b>-209,1</b>	<b>-711,8</b>	<b>1,4</b>	<b>501,3</b>	<b>3,2%</b>
Obligations (yc forward)	12 521,1	12 380,6	-140,5	-509,6	1,4	367,7	2,9%
Dette Privée	1 245,1	1 247,0	1,9	-27,1		29,0	2,3%
Immobilier	1 686,4	1 615,9	-70,5	-175,1		104,6	6,2%
<b>Portefeuille de Performance</b>	<b>4 919,1</b>	<b>6 138,2</b>	<b>1 219,1</b>	<b>1 017,4</b>	<b>0,2</b>	<b>201,5</b>	<b>4,1%</b>
Fonds non cotés	474,4	518,5	44,0	23,7	0,2	20,2	4,3%
Fonds et actions cotés	4 444,7	5 619,7	1 175,0	993,7		181,3	4,1%
Participations	663,1	315,8	-347,3	-370,3		23,0	3,5%
Monétaire et assimilé	610,0	452,9	-157,2	-154,5		-2,7	-0,4%
<b>Total Placements</b>	<b>21 644,8</b>	<b>22 150,4</b>	<b>505,6</b>	<b>-219,2</b>	<b>1,6</b>	<b>723,2</b>	<b>3,3%</b>
Autre				173,4		-173,4	
<b>Total Placements yc Autre</b>	<b>21 644,8</b>	<b>22 150,4</b>	<b>505,6</b>	<b>-45,8</b>	<b>1,6</b>	<b>549,7</b>	<b>2,5%</b>

*NB : Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnelles résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2019.*

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2018	Valeur nette comptable 2019	Variation de valeur	apports / retraits	Dont produits financiers	Taux de rendement comptable
Malakoff Humanis Prévoyance	11 515,3	11 414,9	-100,3	-398,9	298,5	2,6%
IPSEC	165,5	167,6	2,1	-2,7	4,8	2,9%
INPR	422,1	426,8	4,7	-7,9	12,7	3,0%
CAPREVAL	59,9	60,7	0,8	-0,7	1,5	2,5%
Mutuelle Malakoff Humanis	658,3	678,2	19,9	9,4	10,4	1,6%
Malakoff Humanis Nationale	82,1	82,4	0,2	-3,5	2,9	3,5%
Radiance Mutuelle	95,6	104,0	8,4	3,8	4,6	4,6%
Mutuelle Renault	64,3	66,2	1,9	0,4	1,5	2,4%
Energie Mutuelle						
CMAV	497,7	473,4	-24,3	-39,0	13,1	3,0%
QUATREM	6 700,5	6 707,0	6,5	-185,6	192,1	2,9%
AUXIA	1 134,1	1 173,4	39,3	-3,4	42,8	3,7%
Malakoff Humanis Assurances	114,0	122,1	8,1	6,3	1,8	1,5%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	1 335,3	1 289,3	-45,9	-85,8	39,9	3,0%
AUXIA Assistance	25,6	26,5	0,9	0,1	0,8	3,1%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>21 644,8</b>	<b>22 150,4</b>	<b>-219,2</b>	<b>1,6</b>	<b>549,7</b>	<b>2,5%</b>

### A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année permettent une contribution financière au résultat du Groupe de **248 M€** contre 279 M€ en pro forma 2018.

en M€	RÉEL 2018	RÉEL 2019
Produits financiers	604,3	549,7
Charges de distribution	- 305,8	- 301,8
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>298,6</b>	<b>248,0</b>

La charge de distribution est stable par rapport à 2018. Les taux servis en 2018 sont dans la moyenne du marché permettant de maintenir le positionnement concurrentiel en épargne retraite.

En 2019, des charges financières des entités non assurantielles ont diminué les produits financiers de la SGAM Malakoff Humanis.

### A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	156,3	185,1	255,3	298,6	-99,1	-113,4
IPSEC	2,0	3,2	4,5	4,9	-2,5	-1,7
INPR	12,0	11,8	12,9	12,7	-0,8	-0,8
CAPREVAL	1,1	0,8	1,5	1,5	-0,4	-0,6
Mutuelle Malakoff Humanis	7,5	9,5	8,4	10,4	-0,9	-0,9
Malakoff Humanis Nationale	1,0	2,6	1,0	2,9	0,0	-0,3
Radiance Mutuelle	2,0	4,6	2,0	4,6	-	-
Mutuelle Renault	0,7	1,5	0,7	1,5	-	-
Energie Mutuelle	0,3	0,1	0,3	0,1	-	-
CMAV	3,0	3,0	12,4	11,9	-9,4	-8,9
QUATREM	75,6	72,0	192,1	192,2	-116,5	-120,1
AUXIA	11,0	12,8	46,4	42,8	-35,4	-30,0
Malakoff Humanis Assurances	0,0	0,9	1,7	1,8	-1,7	-0,8
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	2,1	10,8	35,6	39,9	-33,4	-29,1
AUXIA Assistance	0,7	0,8	0,7	0,8	-	-
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>298,6</b>	<b>248,0</b>	<b>604,3</b>	<b>549,7</b>	<b>-305,8</b>	<b>-301,8</b>

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2019 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance et IPSEC une augmentation des produits financiers entre 2018 et 2019 et donc une augmentation dans la contribution financière aux résultats ;
- INPR et Capreval, une relative stabilité des produits financiers entre 2018 et 2019 et donc une stabilité dans la contribution financière aux résultats ;

Pour les Mutuelles, l'année 2019 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Mutuelle, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle et Mutuelle Renault, une augmentation des produits financiers entre 2018 et 2019 et donc une augmentation de la contribution financière ;
- Energie Mutuelle a vu ses produits financiers diminuer en 2019.

Pour la CMAV, on constate une stabilité des produits financiers entre 2018 et 2019.

Pour les filiales QUATREM, Malakoff Humanis Assurances, une stabilité dans les produits financiers entre 2018 et 2019.

### A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

L'année 2019 a été marquée par une performance de marché des actions, une diminution des taux d'intérêt, compensée par une performance du marché de l'immobilier.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une performance économique de **2 474,2 M€**.

EN M€	Valeur de marché 2018	Valeur de marché 2019	Variation de valeur	apports / retraits	Dont performance économique	Performance économique %
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>18 215,5</b>	<b>18 963,4</b>	<b>747,9</b>	<b>-711,8</b>	<b>1 459,8</b>	<b>8,0%</b>
Obligations (yc forward)	14 550,7	15 138,1	587,4	-509,6	1 097,0	7,5%
Dette Privée	1 277,2	1 296,2	19,1	-27,1	46,2	3,6%
Immobilier	2 387,6	2 529,1	141,5	-175,1	316,6	13,3%
<b>Portefeuille de Performance</b>	<b>5 639,2</b>	<b>6 937,5</b>	<b>1 298,3</b>	<b>370,7</b>	<b>927,6</b>	<b>16,4%</b>
Fonds non cotés	656,6	765,5	108,8	23,7	85,2	13,0%
Fonds et actions cotés	4 982,5	6 172,0	1 189,4	347,0	842,4	16,9%
Participations	952,9	672,0	-280,9	-370,3	89,4	9,4%
Monétaire et assimilé	582,5	425,5	-157,0	-154,5	-2,5	-0,4%
<b>Total Placements</b>	<b>25 390,1</b>	<b>26 998,4</b>	<b>1 608,3</b>	<b>-865,9</b>	<b>2 474,2</b>	<b>9,7%</b>

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

En M€	Valeur de marché 2018	Valeur de marché 2019	Variation de valeur	apports / retraits	Dont performance économique	Performance économique %
Malakoff Humanis Prévoyance	13 349,7	14 313,1	963,4	-326,5	1 289,9	9,3%
IPSEC	183,2	196,4	13,2	-2,7	15,9	8,4%
INPR	538,0	614,1	76,0	-8,7	84,7	15,4%
CAPREVAL	67,7	73,3	5,6	-0,7	6,3	8,7%
Mutuelle Malakoff Humanis	861,1	972,8	111,7	9,1	102,6	9,8%
Malakoff Humanis Nationale	84,6	89,0	4,4	-3,5	7,9	9,0%
Radiance Mutuelle	102,0	115,3	13,3	4,0	9,3	8,2%
Mutuelle Renault	71,3	77,6	6,3	0,3	6,1	8,5%
Energie Mutuelle	10,7		-10,7			
CMAV	605,5	632,4	26,9	-39,0	65,9	11,0%
QUATREM	7 948,7	8 578,9	630,2	-193,6	823,8	10,3%
AUXIA	1 321,8	1 450,4	128,5	3,5	125,0	9,4%
Malakoff Humanis Assurances	116,3	131,7	15,4	5,7	9,7	8,0%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	1 642,4	1 715,2	72,8	-69,6	142,4	8,3%
AUXIA Assistance	29,4	32,0	2,5	0,0	2,5	8,4%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>25 390,1</b>	<b>26 998,4</b>	<b>1 608,3</b>	<b>-865,9</b>	<b>2 474,2</b>	<b>9,7%</b>

La performance économique est quasiment identique que chacune des entités en lien avec la performance du marché des actions en fin d'année 2019 et la performance du marché de l'immobilier.

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

## A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Malakoff Humanis Participations** : gestion d'un portefeuille de participations pour son compte ou pour le compte de tiers, ainsi que la réalisation d'études et de conseils financiers.
  - Le résultat net 2018 est de 4,1 M€.
- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
- **Malakoff Humanis Expertis** : entité porteuse des services du Groupe et en particulier l'offre et la marque Entreprise Territoire de santé. Expertis achète des services à des prestataires externes et recevra une redevance d'utilisation de l'offre et de la marque. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-up œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprise. L'année 2019 a été la phase de lancement de la société. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
- **Malakoff Humanis Gestion d'Actifs** : société de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Cette société est détenue à 99,9 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
  - Le résultat net 2019 est de 3,7 M€.
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
  - Le résultat net 2019 est de 2,2 M€

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1. Informations générales

#### B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

##### ➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entité affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

##### Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

##### ➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
  - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
  - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en œuvre.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

## **B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL**

### ➤ **Directeur général**

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est également le Directeur général de toutes les entités du Groupe prudentiel, sous réserves des stipulations de la convention d'affiliation. Il peut toutefois proposer au Conseil d'administration d'une entité du Groupe prudentiel de nommer un responsable, salarié de l'Association de moyens qui exercera la direction générale de l'entité concernée.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

### ➤ **Directeurs généraux délégués**

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

### ➤ **Identité des dirigeants effectifs**

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
IPSEC	Jérôme Sabourin - Directeur général	Muriel Boccara - Directrice générale déléguée Christophe Scherrer - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué
CAPREVAL	Michel Estimbre - Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur opérationnel	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué Jean-Pierre Pol - Président du Conseil d'administration
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier - Dirigeant opérationnel	William Cool - Directeur général délégué Michel Villatte - Président du Conseil d'administration
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand - Dirigeant opérationnel	Jacques Berruet - Président du Conseil d'administration
Mutuelle Renault	Olivier Dubois - Dirigeant opérationnel	Christian d'Achon - Président du Conseil d'administration
Energie Mutuelle	Jean Paul Rouyre - Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Marc Pelouard - Président du Conseil d'administration
CMAV	Michel Estimbre - Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Pascal Broussoux - Directeur général délégué
AUXIA	William Cool - Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Assurances	Nathalie Christiaen - Directrice générale	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	Thomas Colin - Directeur général	Patricia Barrère - Directrice générale déléguée
AUXIA Assistance	William Cool - Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué

### B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2019

L'année 2019 a connu un certain nombre de modifications au sein des dirigeants effectifs des entités affiliées :

- Pour INPR, CAPREVAL, CMAV et Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire, un nouveau Directeur général ;
- Pour Mutuelle Humanis Nationale, un nouveau Directeur général délégué ;
- Pour Auxia, Auxia Assistance et Malakoff Humanis Assurances : un nouveau Directeur général délégué ;

## B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** est en charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** est en charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques).

Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles.

Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
IPSEC	Renaud Bruneteau	Samia Desplat	Olivier Elleboode	Nicolas Randet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Vincent Barbedet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme

### **B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION**

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire ...), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par son responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

## B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

### B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, la Direction en charge des instances du groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

#### B.2.1.1. CRITERE DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

##### ➤ **Membres du Conseil d'administration**

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment en tenant compte également de l'expérience acquise et des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

##### ➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat

et de la gestion, selon le cas.

### B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend :

- Une évaluation de son honnêteté ;
- Une évaluation de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Une personne est également considérée comme professionnellement honorable en l'absence d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

## B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

### B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE

D'une manière générale, les compétences s'évaluent à partir des diplômes obtenus, des formations suivies, de l'expérience acquise. Chaque intéressé doit adresser, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et son honorabilité et notamment un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans.

Dans le cadre d'une formation continue des membres du Conseil d'administration, le Groupe met en œuvre un projet de programme de formation. A ce titre, la Direction en charge des instances informe les membres du Conseil d'administration des sessions de formations dispensées selon le cas par, le CTIP, la FNMF et la ROAM et organise en interne des cycles de formation et d'information relatifs notamment aux domaines recensés ci-dessus et plus généralement à l'actualité de la protection sociale complémentaire.

S'agissant des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés, chaque candidat doit répondre d'une qualification et d'une expérience inhérente à sa fonction.

Enfin, afin de permettre à l'ACPR de contrôler la compétence lors de la nomination et du renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant un questionnaire détaillé relatif aux fonctions exercées au sein de l'entité du Groupe prudentiel avant et après la nomination.

Les dirigeants effectifs doivent en outre indiquer, le cas échéant, la répartition des attributions entre les différents dirigeants effectifs de l'entité du Groupe prudentiel. Le formulaire doit également être accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité valide de la personne concernée ainsi que son un curriculum vitae actualisé, daté et signé.

### B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1, 2 et 3° desdits articles.

Chaque début d'année, un questionnaire est adressé à chacun des administrateurs des entités du Groupe prudentiel portant sur :

- L'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- Les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des entités appartenant à la SGAM Malakoff Humanis,
- Les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les personnes dirigeantes ou assurant la fonction de responsable d'une fonction clé ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation. Ces personnes ne doivent

pas non plus connaître de conflits d'intérêts résultant de ladite fonction.

Enfin, afin de permettre à l'ACPR de contrôler l'honorabilité lors de la nomination et du renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant notamment :

- Un questionnaire détaillé comprenant des champs à renseigner concernant les éventuelles condamnations dont aurait pu faire l'objet le candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur signée par l'intéressé et par un autre dirigeant effectif de l'entité dans laquelle ledit mandat serait exercé ;
- Afin d'évaluer l'existence de conflit d'intérêt, le candidat doit en outre indiquer les mandats, au sein du Groupe d'appartenance de l'organisme pour lequel le formulaire est rempli et à l'extérieur, pour lesquels il pourrait connaître des conflits d'intérêts et s'il en existe, préciser les dispositions que le candidat compte prendre pour y remédier et les dispositions statutaires de l'organisme qui lui seraient applicables.

Ledit formulaire doit être accompagné du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

L'ACPR apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes dirigeantes ou assurant la fonction de responsable d'une fonction clé.

## B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

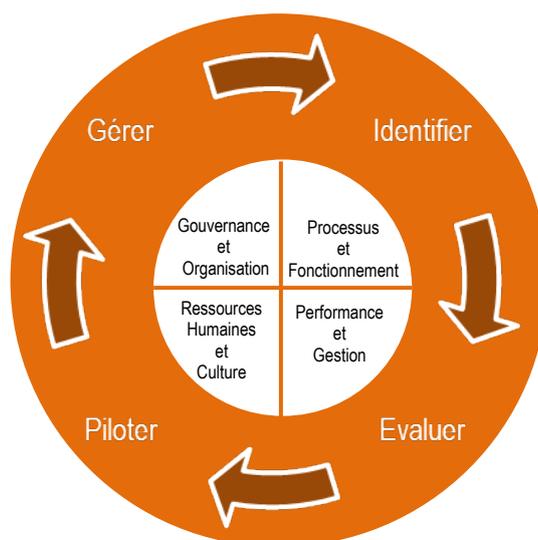
### B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



#### ➤ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

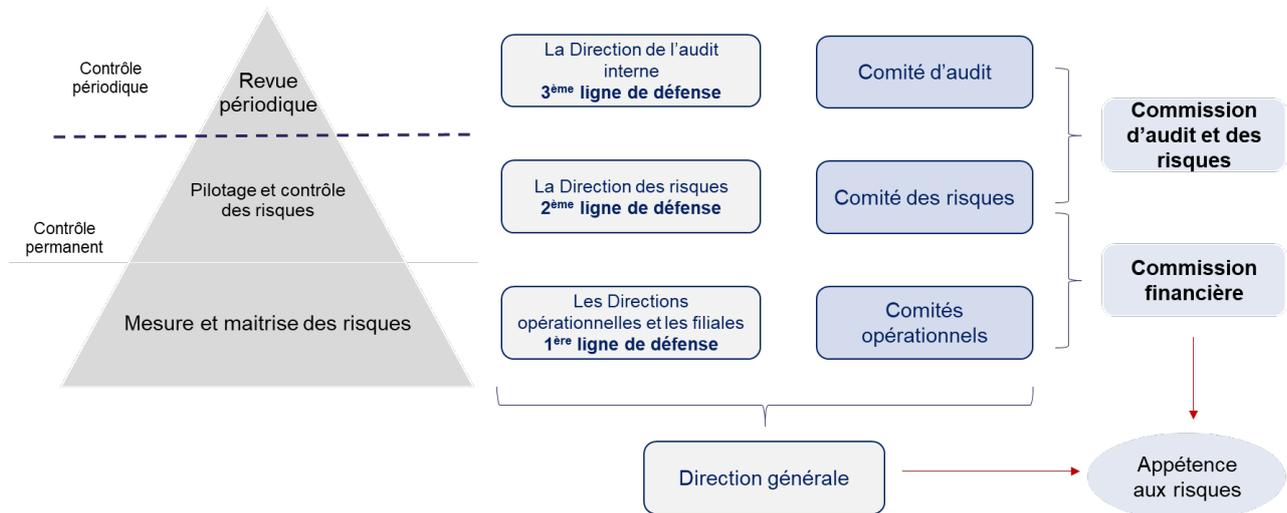
Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d’alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
- L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :
- o Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription : risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2, ces risques sont évalués selon le modèle standard ;
  - o Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels ;
  - o Approche qualitative, pour l'évaluation des risques de sécurité des SI et de continuité
  - o Approche qualitative, pour les risques de non- conformité
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
  - Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ **Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation**

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

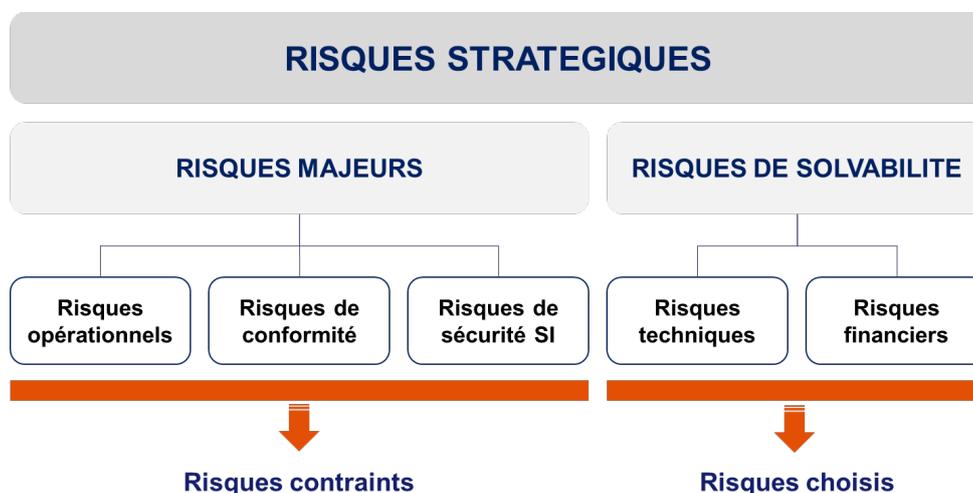
Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;
- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3<sup>e</sup> niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

## ➤ Le besoin global de solvabilité

Les risques portés par la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées se classent en 3 catégories :



**Les risques stratégiques** regroupent les risques liés à l’environnement du Groupe de manière générale (concurrentiel ou environnementaux). Ces risques ont un impact pouvant remettre en cause la pérennité de la SGAM ou de ses entités.

**Les risques opérationnels majeurs** sont principalement liés à des événements internes et se gèrent à travers le dispositif de contrôle interne. Ce sont des risques contraints pour lesquels l’appétit aux risques est inexistant.

Ils regroupent :

- Les risques opérationnels : dysfonctionnement interne constitutif d’une perte ou d’un effet pénalisant l’atteinte des objectifs ;
- Les risques de sécurité des systèmes d’information et de continuité : défaillance des systèmes d’informations ou sinistres majeurs sur les infrastructures impactant l’atteinte des objectifs et /ou la continuité d’activité
- Les risques de non-conformité et notamment la non-conformité aux dispositions de protection de la clientèle, de protection des données et de lutte contre le blanchiment et la corruption.

**Les risques de solvabilité** : ils ont un impact significatif sur les fonds propres mais une fréquence peu élevée. Leur survenance est liée à des phénomènes externes non maîtrisables. Ce sont des risques choisis pour leur capacité à générer un rendement. Un appétit aux risques est établi pour ces risques afin d’en limiter l’impact sur la solvabilité.

Ces risques regroupent :

- Les risques financiers : dégradation des marchés financiers ou manque de liquidité
- Les risques techniques : mauvaise sélection des risques garantis, mauvaise tarification et non maîtrise de la sinistralité.

Compte-tenu de ces différences, ces risques sont gérés avec des échelles d’évaluation différentes mais restent pilotés et gérés de manière cohérente au niveau des exercices ORSA.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

## ➤ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu’ils génèrent. Les règles de la ‘formule standard’ ‘Solvabilité 2’ sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non

traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
  - o Une description du profil de risque,
  - o Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
  - o Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;
  
- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
  - o La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
  - o La composition des fonds propres par niveau ;
  
- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique depuis 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

## B.4. Contrôle interne

### B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

#### B.4.1.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

#### B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

#### B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

## B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

### 1<sup>ère</sup> ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiés.

### 2<sup>ème</sup> ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2<sup>nd</sup> niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1<sup>er</sup> niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plusieurs modalités :

- Contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) ;
- Autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

### 3<sup>ème</sup> ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de :

- Réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel ;
- Émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

## B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités. Elle vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

Elle a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

Elle participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel Malakoff Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

#### **B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE**

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil) ;
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, guidelines ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

## B.5. Fonction d'audit interne

### B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

### B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- **Indépendance** : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- **Objectivité** : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- **Intégrité** : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- **Professionalisme** : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;
- **Confidentialité** : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière

de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;

- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

## B.6. Fonction actuarielle

### B.6.1. DISPOSITIF DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle porte un avis sur le niveau de provisionnement technique S2 ainsi que sur la pertinence et la bonne mise en œuvre des politiques de souscription et de réassurance :

#### ➤ Sur la suffisance des provisions techniques à partir

- De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs,
- De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions,
- De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions,
- De son appréciation de la qualité de données utilisée.

La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.

Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.

#### ➤ Avis sur la pertinence de la politique de souscription à travers

- La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques
- La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription par :

- Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ;
- Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ;
- Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.

#### ➤ Avis sur la pertinence et la mise en œuvre de la politique de réassurance

La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :

- L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ;
- La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ;
- La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.

## B.7. Sous-traitance

### B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle - même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

### B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
  - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
  - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques. Elle pourra également faire l'objet d'une notification à l'ACPR, le cas échéant.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
  - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
  - o Des critères de sélection des prestataires ;
  - o Des contrats types ;
  - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
  - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

## B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

## C. PROFIL DE RISQUES

### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

##### C.1.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;
- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
  - o Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
  - o De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
  - o Des évolutions réglementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
  - o Des éléments variables exogènes autres que réglementaire impactant la marge technique ;
  - o Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
  - o La fraude et les abus.
- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...).  
Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.
- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

##### C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

###### ➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

### ➤ Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition. Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

### ➤ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.
- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

## C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés pas la formule standard sont les suivants :

En M€		Décomposition du SCR de souscription hors mesures transitoires												
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Provisions techniques nettes hors transitoires	SCR Souscription hors transitoires	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification	
Santé	Santé	Santé - NSLT	2 504,4	1 542,2	1 487,2							55,1		
Prévoyance	Décès accidentel Incapacité et Invalidité en attente Dépendance Invalidité Emprunteur - arrêt de travail Exonération cotisations santé		Santé - SLT	3 378,8	184,3		1,1	71,3	14,6	4,6	34,1	128,4		-69,9
	Assistance	NON VIE	2,4	7,6	7,6									
	Décès - maintien garanties décès Décès - rente éducation Décès - rente conjoint Emprunteur - Décès	VIE	14 458,3	708,5	-	248,6	382,9	250,1		134,4	34,2	249,3	-591,0	
	Obsèque													
Epargne	Epargne retraite													
UC	Epargne UC	UC	525,2											
<b>Diversification</b>				-123,8									-123,8	
<b>Total SCR Souscription</b>				<b>20 869,1</b>	<b>2 318,8</b>	<b>1 494,8</b>	<b>249,7</b>	<b>454,2</b>	<b>264,7</b>	<b>4,6</b>	<b>168,5</b>	<b>162,6</b>	<b>304,4</b>	<b>-784,7</b>

Le **SCR de souscription santé NSLT** représente globalement un montant de **1 542,2 M€ soit 41,2 %** du BSCR total au 31 décembre 2019.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

**Le SCR de souscription Vie** : il représente un montant de **708,5 M€ soit 18,9 % du BSCR** total au 31 décembre 2019. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 30% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité de 15%. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 19% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 19% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 19% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription hors transitoire	SCR Soucription santé		SCR Soucription Vie	SCR Soucription Non Vie
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 408,9	131,4	950,4	413,7	
IPSEC	31,2	2,1	27,0	5,1	
INPR	23,7	2,8	17,1	5,3	
CAPREVAL	6,2	0,3	5,2	2,0	
Mutuelle Malakoff Humanis	86,4	0,2	86,1	0,2	
Malakoff Humanis Nationale	29,1		29,7	1,0	
Radiance Mutuelle	17,1	3,4	14,9	0,5	
Mutuelle Renault	11,6		11,7		
Energie Mutuelle					
CMAV	2,1			2,1	
QUATREM	731,1	29,1	438,4	287,9	
AUXIA	49,9	13,5	4,6	33,7	
Malakoff Humanis Assurances	12,1	3,8	6,4	3,5	
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire					
AUXIA Assistance	7,6		0,0		7,6
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>2 318,8</b>	<b>184,3</b>	<b>1 542,2</b>	<b>708,5</b>	<b>7,6</b>

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, Capreval, Malakoff Humanis Mutuelle, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM et Malakoff Humanis Assurances, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour INPR, CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie de par leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important de par son activité est le risque de souscription non Vie.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire n'étant pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

### C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

#### C.1.3.1. UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION

La politique de souscription précise les moyens de maîtrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels...).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

Elle précise également les moyens de maîtrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

### C.1.3.2. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maîtriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

### C.1.3.3. UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;
- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

### C.1.3.4. LA REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

## C.2. Risque de marché

### C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHE

#### C.2.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maîtrisés par des moyens de maîtrise qui sont mis en place.

#### C.2.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

##### ➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

##### ➤ Les engagements d'assurance

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur durée, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements.

L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

## C.2.2. LES RISQUES DE MARCHE LES PLUS IMPORTANTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>26 998,4</b>	<b>2 957,1</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>18 963,4</b>	<b>929,0</b>	<b>70%</b>
Obligations	15 138,1	257,6	56%
Dette privée	1 296,2	43,5	5%
Immobilier	2 529,1	627,9	9%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>6 937,5</b>	<b>1 875,6</b>	<b>26%</b>
Fonds non cotés	765,5	301,0	3%
Fonds et actions cotés	6 172,0	1 574,6	23%
<b>Participations</b>	<b>672,0</b>	<b>144,9</b>	<b>2%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>425,5</b>	<b>7,7</b>	<b>2%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>0,0</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>288,3</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-652,2</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>2 593,1</b>	

Le risque de marché représente 69% du BSCR au 31 décembre 2019 contre 66% du BSCR au 31 décembre 2018. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>14 313,1</b>	<b>1 896,4</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>8 174,2</b>	<b>496,0</b>	<b>57%</b>
Obligations	6 371,1	170,1	45%
Dette privée	564,8	20,4	4%
Immobilier	1 238,2	305,5	9%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>4 009,0</b>	<b>964,9</b>	<b>28%</b>
Fonds non cotés	429,7	158,6	3%
Fonds et actions cotés	3 579,3	806,3	25%
<b>Participations</b>	<b>1 999,7</b>	<b>431,3</b>	<b>14%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>130,3</b>	<b>4,2</b>	<b>1%</b>
<b>Concentration et autre</b>			
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>114,8</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-323,4</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>1 687,8</b>	

IPSEC	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	<b>Total placements</b>	<b>196,4</b>	<b>27,9</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>152,8</b>	<b>12,3</b>	<b>78%</b>	
Obligations	130,5	6,3	66%	
Dettes privées				
Immobilier	22,3	6,0	11%	
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>33,9</b>	<b>12,5</b>	<b>17%</b>	
Fonds non cotés	0,6	0,0	0%	
Fonds et actions cotés	33,4	12,5	17%	
<b>Participations</b>	<b>8,9</b>	<b>2,0</b>	<b>5%</b>	
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	
<b>Concentration et autre</b>		<b>1,2</b>		
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>1,3</b>		
<b>Diversification</b>		<b>-5,2</b>		
<b>SCR Marché</b>		<b>24,0</b>		

INPR	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	<b>Total placements</b>	<b>614,1</b>	<b>146,9</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>195,2</b>	<b>22,7</b>	<b>32%</b>	
Obligations	130,9	9,9	21%	
Dettes privées	16,1	0,8	3%	
Immobilier	48,2	12,0	8%	
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>241,5</b>	<b>80,2</b>	<b>39%</b>	
Fonds non cotés	20,2	8,5	3%	
Fonds et actions cotés	221,3	71,7	36%	
<b>Participations</b>	<b>173,9</b>	<b>42,2</b>	<b>28%</b>	
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>3,5</b>	<b>0,1</b>	<b>1%</b>	
<b>Concentration et autre</b>		<b>1,7</b>		
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-6,9</b>		
<b>Diversification</b>		<b>-20,7</b>		
<b>SCR Marché</b>		<b>119,3</b>		

CAPREVAL	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	<b>Total placements</b>	<b>73,3</b>	<b>11,9</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>52,8</b>	<b>6,3</b>	<b>72%</b>	
Obligations	41,3	4,4	56%	
Dettes privées	4,2	0,1	6%	
Immobilier	7,3	1,8	10%	
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>17,7</b>	<b>5,4</b>	<b>24%</b>	
Fonds non cotés	1,6	0,7	2%	
Fonds et actions cotés	16,1	4,7	22%	
<b>Participations</b>				
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>2,9</b>	<b>0,1</b>	<b>4%</b>	
<b>Concentration et autre</b>		<b>0,1</b>		
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-2,7</b>		
<b>Diversification</b>		<b>-2,3</b>		
<b>SCR Marché</b>		<b>7,0</b>		

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>972,8</b>	<b>213,1</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>317,1</b>	<b>42,8</b>	<b>33%</b>
Obligations	243,7	28,0	25%
Dettes privées	16,0	0,8	2%
Immobilier	57,4	14,0	6%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>145,6</b>	<b>48,9</b>	<b>15%</b>
Fonds non cotés	47,7	21,1	5%
Fonds et actions cotés	98,0	27,8	10%
<b>Participations</b>	<b>500,8</b>	<b>111,3</b>	<b>51%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>9,2</b>	<b>0,1</b>	<b>1%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>10,1</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-2,0</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-37,3</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>173,8</b>	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>89,0</b>	<b>20,3</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>45,4</b>	<b>5,8</b>	<b>51%</b>
Obligations	36,8	3,6	41%
Dettes privées			
Immobilier	8,7	2,2	10%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>28,9</b>	<b>7,8</b>	<b>33%</b>
Fonds non cotés			
Fonds et actions cotés	28,9	7,8	33%
<b>Participations</b>	<b>7,7</b>	<b>1,7</b>	<b>9%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>6,9</b>	<b>0,2</b>	<b>8%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>4,7</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-0,3</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-7,2</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>12,7</b>	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>115,3</b>	<b>15,8</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>81,0</b>	<b>7,1</b>	<b>70%</b>
Obligations	62,3	2,7	54%
Dettes privées	2,4	0,3	2%
Immobilier	16,3	4,1	14%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>20,7</b>	<b>6,0</b>	<b>18%</b>
Fonds non cotés	0,4	0,1	0%
Fonds et actions cotés	20,3	6,0	18%
<b>Participations</b>	<b>4,2</b>	<b>0,9</b>	<b>4%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>9,5</b>	<b>0,0</b>	<b>8%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>1,7</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>0,2</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-3,6</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>12,4</b>	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>77,6</b>	<b>14,3</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>49,1</b>	<b>7,5</b>	<b>63%</b>
Obligations	38,6	4,9	50%
Dettes privées			
Immobilier	10,5	2,6	14%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>19,9</b>	<b>4,6</b>	<b>26%</b>
Fonds non cotés			
Fonds et actions cotés	19,9	4,6	26%
<b>Participations</b>	<b>4,1</b>	<b>0,4</b>	<b>5%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>4,5</b>	<b>0,1</b>	<b>6%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>1,6</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-0,1</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-5,3</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>8,9</b>	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>			
<b>Portefeuille d'adossment</b>			
Obligations			
Dettes privées			
Immobilier			
<b>Portefeuille de performance</b>			
Fonds non cotés			
Fonds et actions cotés			
<b>Participations</b>			
<b>Monétaire et assimilés</b>			
<b>Concentration et autre</b>			
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>			
<b>Diversification</b>			
<b>SCR Marché</b>			

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>632,4</b>	<b>100,5</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>459,0</b>	<b>57,8</b>	<b>73%</b>
Obligations	383,5	44,8	61%
Dettes privées	28,2	1,1	4%
Immobilier	47,3	11,8	7%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>104,4</b>	<b>24,0</b>	<b>17%</b>
Fonds non cotés	9,6	3,2	2%
Fonds et actions cotés	94,7	20,9	15%
<b>Participations</b>	<b>68,4</b>	<b>15,0</b>	<b>11%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>3,6</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-28,1</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-22,3</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>50,1</b>	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>8 578,9</b>	<b>641,4</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>6 986,2</b>	<b>260,9</b>	<b>81%</b>
Obligations	5 586,8	17,8	65%
Dettes privées	483,6	14,5	6%
Immobilier	915,8	228,6	11%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>1 502,1</b>	<b>378,6</b>	<b>18%</b>
Fonds non cotés	182,1	79,4	2%
Fonds et actions cotés	1 320,0	299,2	15%
<b>Participations</b>			
Monétaire et assimilés	90,6	1,9	1%
Concentration et autre			
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>192,7</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-155,8</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>678,3</b>	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>1 450,4</b>	<b>161,9</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>1 009,4</b>	<b>33,2</b>	<b>70%</b>
Obligations	802,8	5,3	55%
Dettes privées	108,3	3,4	7%
Immobilier	98,3	24,5	7%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>435,3</b>	<b>127,4</b>	<b>30%</b>
Fonds non cotés	42,1	17,3	3%
Fonds et actions cotés	393,2	110,2	27%
<b>Participations</b>	<b>0,4</b>		<b>0%</b>
Monétaire et assimilés	5,3	0,1	0%
Concentration et autre		1,1	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>22,3</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-33,9</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>150,3</b>	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>131,7</b>	<b>20,6</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>94,2</b>	<b>12,8</b>	<b>71%</b>
Obligations	86,9	11,4	66%
Dettes privées	1,6	0,0	1%
Immobilier	5,7	1,4	4%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>19,2</b>	<b>6,0</b>	<b>15%</b>
Fonds non cotés			
Fonds et actions cotés	19,2	6,0	15%
<b>Participations</b>			
Monétaire et assimilés	18,4	0,6	14%
Concentration et autre		1,2	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-3,0</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-5,6</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>12,0</b>	

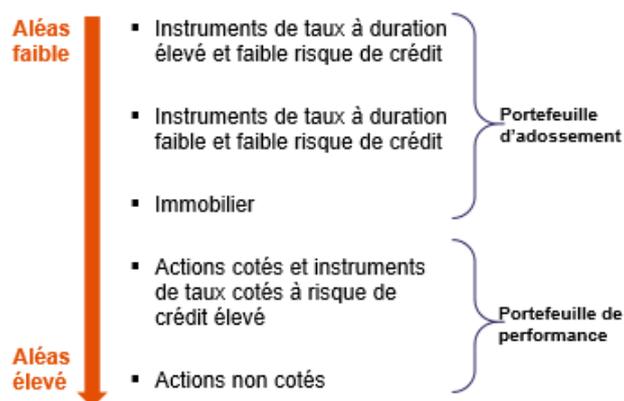
En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
MH Retraite Supplémentaire	<b>Total placements</b>	<b>1 715,2</b>	<b>85,1</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>1 423,9</b>	<b>26,1</b>	<b>83%</b>
	Obligations	1 198,4	-14,5	70%
	Dettes privées	70,8	1,9	4%
	Immobilier	154,6	38,7	9%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>283,0</b>	<b>58,8</b>	<b>16%</b>
	Fonds non cotés	31,1	12,1	2%
	Fonds et actions cotés	251,9	46,7	15%
	<b>Participations</b>			
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>8,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0%</b>
<b>Concentration et autre</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>				
<b>Diversification</b>		<b>-85,1</b>		
	<b>SCR Marché</b>			

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
AUXIA Assistance	<b>Total placements</b>	<b>32,0</b>	<b>5,2</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>20,8</b>	<b>1,8</b>	<b>65%</b>
	Obligations	20,6	1,8	65%
	Dettes privées	0,1	0,0	0%
	Immobilier			
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>9,7</b>	<b>3,1</b>	<b>30%</b>
	Fonds non cotés			
	Fonds et actions cotés	9,7	3,1	30%
	<b>Participations</b>			
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>1,5</b>	<b>0,1</b>	<b>5%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>0,3</b>		
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>0,0</b>		
<b>Diversification</b>		<b>-1,8</b>		
	<b>SCR Marché</b>		<b>3,4</b>	

### C.2.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHE

#### C.2.3.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille d'adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	57,1%	28,0%	14,0%	0,9%
IPSEC	77,8%	17,3%	4,5%	0,4%
INPR	31,8%	39,3%	28,3%	0,6%
CAPREVAL	72,0%	24,1%		3,9%
Mutuelle Malakoff Humanis	32,6%	15,0%	51,5%	1,0%
Malakoff Humanis Nationale	51,1%	32,5%	8,7%	7,7%
Radiance Mutuelle	70,2%	17,9%	3,6%	8,2%
Mutuelle Renault	63,3%	25,6%	5,3%	5,8%
Energie Mutuelle				
CMAV	72,6%	16,5%	10,8%	0,1%
QUATREM	81,4%	17,5%		1,1%
AUXIA	69,6%	30,0%	0,0%	0,4%
Malakoff Humanis Assurances	71,5%	14,6%		13,9%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	83,0%	16,5%		0,5%
AUXIA Assistance	64,9%	30,4%		4,6%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>70,2%</b>	<b>25,7%</b>	<b>2,5%</b>	<b>1,6%</b>

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossement, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	7,0%	42,0%	16,2%	13,6%	0,2%	7,8%	13,2%
IPSEC	6,9%	30,0%	35,9%	17,1%	5,7%		4,4%
INPR	6,1%	46,6%	9,6%	6,7%	-0,5%	9,3%	22,2%
CAPREVAL	3,3%	49,3%	15,1%	10,8%	0,0%	9,3%	12,2%
Mutuelle Malakoff Humanis	3,3%	36,2%	25,2%	12,7%	1,2%	5,8%	15,6%
Malakoff Humanis Nationale	9,0%	20,5%	28,6%	21,0%	0,0%		20,8%
Radiance Mutuelle	1,2%	3,4%	58,6%	15,6%	6,6%	3,3%	11,3%
Mutuelle Renault	4,3%	11,4%	50,1%	25,6%	1,2%		7,5%
Energie Mutuelle							
CMAV	0,1%	60,8%	9,5%	10,8%	0,0%	7,9%	11,0%
QUATREM	2,7%	56,7%	8,6%	10,6%	0,7%	8,6%	12,2%
AUXIA	5,2%	52,2%	10,1%	10,6%	0,5%	12,4%	8,9%
Malakoff Humanis Assurances	7,8%	23,8%	26,5%	33,2%	0,0%	1,8%	6,9%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	5,2%	69,3%	6,8%	2,1%	0,0%	6,3%	10,4%
AUXIA Assistance	4,7%	60,5%	19,1%	14,9%	0,0%	0,7%	
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>5,1%</b>	<b>50,4%</b>	<b>13,3%</b>	<b>11,9%</b>	<b>0,5%</b>	<b>8,2%</b>	<b>10,6%</b>

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	37,9%	51,4%	10,7%
IPSEC	18,1%	80,2%	1,7%
INPR	28,4%	63,2%	8,4%
CAPREVAL	43,6%	47,6%	8,8%
Mutuelle Malakoff Humanis	30,6%	36,6%	32,7%
Malakoff Humanis Nationale	42,7%	57,3%	
Radiance Mutuelle	39,1%	58,9%	1,9%
Mutuelle Renault	67%	33%	
Energie Mutuelle			
CMAV	53,2%	37,6%	9,2%
QUATREM	46,6%	41,3%	12,1%
AUXIA	39,0%	51,4%	9,7%
Malakoff Humanis Assurances	38,8%	61,2%	
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	51,9%	37,1%	11,0%
AUXIA Assistance	40,3%	59,7%	
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>40,8%</b>	<b>48,2%</b>	<b>11,0%</b>

### C.2.3.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribués aux assurés.

### C.2.3.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

## C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
  - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
  - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
  - o Les Best Estimate cédées ;
  - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
  - o Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
  - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
  - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.
  
- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
  - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4<sup>ème</sup> trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
  - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
  - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (33 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) et de type 2 (73 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	99,2	2 252,6	0,1%	87,7
Créances de type 2	941,5	941,5	17,0%	159,9
<b>Total</b>	<b>1 040,7</b>	<b>3 194,1</b>	<b>5,0%</b>	<b>233,0</b>

Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	128,1	32,4	102,0
IPSEC	7,1	2,2	5,3
INPR	2,5	1,2	1,4
CAPREVAL	0,4	0,3	0,2
Mutuelle Malakoff Humanis	14,2	1,0	13,5
Malakoff Humanis Nationale	4,0	1,0	3,2
Radiance Mutuelle	3,0	1,9	1,3
Mutuelle Renault	1,1	0,8	0,4
Energie Mutuelle			
CMAV	2,3	1,0	1,4
QUATREM	52,3	16,3	39,0
AUXIA	40,9	37,0	4,9
Malakoff Humanis Assurances	3,3	0,5	3,0
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	0,0	0,0	0,0
AUXIA Assistance	0,9	0,0	0,9
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>233,0</b>	<b>87,7</b>	<b>159,9</b>

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault et Auxia où le type 1 est le plus important.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : Obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2019 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non cessibilité des placements et le non renouvellement d'activité.

	<b>% de placements</b>
Monétaire et assimilés	1,6%
Autres placements liquides	81,4%
Placements illiquides	17,0%

Le détail par entité est le suivant :

		% de placements
Malakoff Humanis Prévoyance	Monétaire et assimilés	0,9%
	Autres placements liquides	83,5%
	Placements illiquides	15,6%
IPSEC	Monétaire et assimilés	0,4%
	Autres placements liquides	88,0%
	Placements illiquides	11,6%
INPR	Monétaire et assimilés	0,6%
	Autres placements liquides	85,7%
	Placements illiquides	13,8%
CAPREVAL	Monétaire et assimilés	3,9%
	Autres placements liquides	78,3%
	Placements illiquides	17,8%
Mutuelle Malakoff Humanis	Monétaire et assimilés	1,0%
	Autres placements liquides	86,6%
	Placements illiquides	12,4%
Malakoff Humanis Nationale	Monétaire et assimilés	7,7%
	Autres placements liquides	82,5%
	Placements illiquides	9,7%
Radiance Mutuelle	Monétaire et assimilés	8,2%
	Autres placements liquides	75,2%
	Placements illiquides	16,6%
Mutuelle Renault	Monétaire et assimilés	5,8%
	Autres placements liquides	80,6%
	Placements illiquides	13,6%
Energie Mutuelle	Monétaire et assimilés	
	Autres placements liquides	
	Placements illiquides	
CMAV	Monétaire et assimilés	0,1%
	Autres placements liquides	86,4%
	Placements illiquides	13,5%
QUATREM	Monétaire et assimilés	1,1%
	Autres placements liquides	80,5%
	Placements illiquides	18,4%
AUXIA	Monétaire et assimilés	0,4%
	Autres placements liquides	82,5%
	Placements illiquides	17,1%
Malakoff Humanis Assurances	Monétaire et assimilés	13,9%
	Autres placements liquides	80,6%
	Placements illiquides	5,5%
MH Retraite Supplémentaire	Monétaire et assimilés	0,5%
	Autres placements liquides	84,6%
	Placements illiquides	15,0%
AUXIA Assistance	Monétaire et assimilés	4,6%
	Autres placements liquides	95,0%
	Placements illiquides	0,4%

## C.5. Risque opérationnel

### C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques potentiels du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

### C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

#### ➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2019
BSCR	3 741,2
Risque opérationnel	212,9
<b>% / BSCR</b>	<b>5,7%</b>

Ainsi, il représente un montant de 212,9 M€ soit 5,7% du BSCR au 31 décembre 2019, contre 226,9 M€ au 31 décembre 2018.

Le détail par entité est le suivant :

En M€	SCR opérationnel
Malakoff Humanis Prévoyance	138,0
IPSEC	4,8
INPR	1,7
CAPREVAL	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	14,8
Malakoff Humanis Nationale	5,5
Radiance Mutuelle	2,4
Mutuelle Renault	2,3
Energie Mutuelle	
CMAV	1,6
QUATREM	50,5
AUXIA	10,0
Malakoff Humanis Assurances	1,9
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	0,0
AUXIA Assistance	0,4
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>212,9</b>

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

#### ➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

## C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

## D. VALORISATION

### D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	Proforma 2018	2019	Proforma 2018	2019
Immobilisations incorporelles	103,3	99,3	0,0	
Immobilier (pour usage propre)	5,0	5,0	11,9	12,6
Placements	21 644,8	22 150,4	25 390,1	26 998,4
Placements UC	1 038,2	516,2	1 038,2	516,2
Impôts différés actif	66,2	49,0	1 217,4	2 072,8
Provisions techniques cédées	3 503,2	4 168,5	2 645,8	2 710,9
Prêts	3,2	1,8	3,2	1,8
Dépôts auprès des cédantes	1 239,9	1 265,8	1 244,1	1 277,6
Créances	3 387,1	3 805,6	1 729,1	977,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	343,0	484,2	343,3	484,0
Autres actifs	9,9	0,7	9,6	75,3
<b>Total actif</b>	<b>31 343,8</b>	<b>32 546,5</b>	<b>33 632,7</b>	<b>35 127,4</b>

Des écarts entre les valeurs de placement de valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents

Le détail de chacune des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance				
Immobilisations incorporelles	6,3	5,2		
Immobilier (pour usage propre)	0,0	0,0		0,0
Placements	11 515,3	11 414,9	13 349,7	14 313,1
Placements UC	53,6	54,8	53,6	54,8
Impôts différés actif			714,7	1 336,9
Provisions techniques cédées	2 727,2	3 162,4	1 927,0	2 175,0
Prêts		0,5	1,0	0,5
Dépôts auprès des cédantes	566,0	556,2	610,8	555,7
Créances	2 165,0	2 529,4	1 180,0	464,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	117,3	128,9	127,3	128,9
Autres actifs				15,5
<b>Total actif</b>	<b>17 150,6</b>	<b>17 852,4</b>	<b>17 964,1</b>	<b>19 044,3</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	0,0	0,1		
Immobilier (pour usage propre)	0,1	1,2	0,1	1,2
Placements	165,5	167,6	183,2	196,4
Placements UC				
Impôts différés actif			11,4	17,9
Provisions techniques cédées	126,9	127,1	118,6	122,5
Prêts	0,3	0,4	0,3	0,4
Dépôts auprès des cédantes	18,8	17,3	18,8	17,3
Créances	49,3	61,0	21,2	22,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,2	4,7	4,2	4,7
Autres actifs	0,3	0,1	0,3	0,1
<b>Total actif</b>	<b>365,3</b>	<b>379,4</b>	<b>358,2</b>	<b>383,4</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	422,1	426,8	538,0	614,1
Placements UC				
Impôts différés actif			19,6	22,0
Provisions techniques cédées	0,1	0,2	-0,1	0,1
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	33,4	41,8	11,5	5,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	3,6	20,8	3,6	20,8
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total actif</b>	<b>459,1</b>	<b>489,6</b>	<b>572,7</b>	<b>662,4</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	59,9	60,7	67,7	73,3
Placements UC				
Impôts différés actif			2,7	3,2
Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,1	0,0
Prêts			0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	3,1	2,4	0,4	2,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	2,5	2,0	2,5	2,0
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total actif</b>	<b>65,5</b>	<b>65,3</b>	<b>73,3</b>	<b>80,5</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	658,3	678,2	861,1	972,8
Placements UC				
Impôts différés actif			24,4	60,8
Provisions techniques cédées	8,0	67,8	-2,3	-5,5
Prêts	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépôts auprès des cédantes	1,2	1,5	1,2	1,5
Créances	125,5	171,9	65,7	78,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,7		1,7	
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total actif</b>	<b>795,1</b>	<b>919,7</b>	<b>952,0</b>	<b>1 108,2</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	82,1	82,4	84,6	89,0
Placements UC				
Impôts différés actif			1,0	5,5
Provisions techniques cédées	13,1	19,1	14,1	1,1
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,6	0,5	0,6
Créances	37,3	39,4	37,3	18,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,2	10,6	0,2	10,6
Autres actifs		0,0		0,0
<b>Total actif</b>	<b>133,1</b>	<b>152,1</b>	<b>137,6</b>	<b>125,0</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	1,0	1,0		0,0
Immobilier (pour usage propre)	0,7	0,5	0,7	0,5
Placements	95,6	104,0	102,0	115,3
Placements UC				
Impôts différés actif			2,4	1,9
Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,1	0,0
Prêts	0,4	0,5	0,4	0,5
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,6	0,5	0,6
Créances	6,7	18,5	6,7	18,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	2,0	3,7	2,0	3,7
Autres actifs	0,2	0,1	0,2	0,1
<b>Total actif</b>	<b>107,2</b>	<b>128,9</b>	<b>115,0</b>	<b>141,1</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles		0,0		
Immobilier (pour usage propre)	0,7	1,1	7,6	8,6
Placements	63,6	65,1	63,7	69,0
Placements UC				
Impôts différés actif			0,5	0,4
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	5,2	2,5	5,3	2,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	5,1	7,1	5,1	7,1
Autres actifs	0,4	0,4		
<b>Total actif</b>	<b>74,9</b>	<b>76,2</b>	<b>82,1</b>	<b>87,6</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements				
Placements UC				
Impôts différés actif				
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances				
Trésorerie et équivalent trésorerie				
Autres actifs				
<b>Total actif</b>				

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	497,7	473,4	605,5	632,4
Placements UC	46,1	43,7	46,1	43,7
Impôts différés actif			0,6	3,5
Provisions techniques cédées	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	0,3	0,1	0,3	0,1
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	16,3	11,5	14,5	9,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	26,5	15,4	26,5	15,4
Autres actifs				2,5
<b>Total actif</b>	<b>586,8</b>	<b>544,2</b>	<b>693,4</b>	<b>707,0</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	46,7	46,4		
Placements	6 700,5	6 707,0	7 948,7	8 578,9
Placements UC	830,7	309,5	830,7	309,5
Impôts différés actif			412,7	557,3
Provisions techniques cédées	569,2	621,2	200,4	235,2
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	333,2	399,8	333,2	399,8
Créances	918,0	1 015,7	201,3	257,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	37,6	50,1	37,6	50,1
Autres actifs	8,9	3,1	8,9	3,1
<b>Total actif</b>	<b>9 444,9</b>	<b>9 152,8</b>	<b>9 973,5</b>	<b>10 391,5</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	3,9	3,2		
Placements	1 134,1	1 173,4	1 321,8	1 450,4
Placements UC	85,4	85,5	85,4	85,5
Impôts différés actif			21,8	45,1
Provisions techniques cédées	132,7	135,3	81,0	99,9
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	488,8	547,7	490,6	549,8
Créances	25,8	25,1	24,9	25,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	16,1	9,3	16,1	9,3
Autres actifs				
<b>Total actif</b>	<b>1 886,7</b>	<b>1 979,6</b>	<b>2 041,7</b>	<b>2 265,1</b>

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles		0,2		
Placements	114,0	122,1	116,3	131,7
Placements UC	12,3	12,0	12,3	12,0
Impôts différés actif			0,8	19,2
Provisions techniques cédées	53,4	124,1	52,2	96,0
Prêts	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépôts auprès des cédantes	1,7	1,6	1,7	1,6
Créances	28,6	34,9	28,6	26,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,8	7,8	4,8	7,8
Autres actifs	0,1	-0,2	0,1	-0,2
<b>Total actif</b>	<b>215,1</b>	<b>302,7</b>	<b>217,1</b>	<b>295,3</b>

Malakoff Humanis Assurances

En M€	ACTIF	
	Solvabilité 1	
	2018	2019
Placements	1 335,2	1 289,3
Placements UC	1,0	1,5
Impôts différés actif		
Provisions techniques cédées	32,3	
Prêts	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes		
Créances	38,8	28,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,7	26,7
Autres actifs	7,9	
<b>Total actif</b>	<b>1 416,0</b>	<b>1 346,2</b>

MH Retraite Supplémentaire

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	0,1	0,2		
Placements	25,6	26,5	29,4	32,0
Placements UC				
Impôts différés actif			0,0	0,1
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	1,8	6,1	1,8	6,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,8	0,1	0,8	0,1
Autres actifs	0,0		0,0	
<b>Total actif</b>	<b>28,2</b>	<b>32,8</b>	<b>32,0</b>	<b>38,2</b>

AUXIA Assistance

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

#### **D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

#### **D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)**

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

#### **D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)**

Certains placements sont affectés aux créances en comptabilité et certaines créances sont affectées en placements en solvabilité 2 ce qui explique les écarts entre les valeurs inscrites au bilan et celles reportés dans les tableaux de la partie A.3.

#### **D.1.4. PLACEMENTS (UC)**

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

#### **D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS**

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

#### **D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES**

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

#### **D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES**

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

#### **D.1.8. CREANCES**

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

#### **D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE**

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2019.

## D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

Depuis le 31 décembre 2018, Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances ont opté pour l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements. Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques de la SGAM Malakoff Humanis.

### D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2019 selon les trois modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 sans la mesure transitoire sur les engagements et Solvabilité 2 avec la mesure transitoire sur les engagements :

En M€			Comptabilité			Solvabilité 2 hors mesures transitoires				Solvabilité 2 yc mesures transitoires		
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Provisions techniques brutes	Provisions techniques cédées	Provisions techniques nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	Provisions techniques brutes	Meilleures estimations cessions	Provisions techniques nettes	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes
Santé	Santé		2 273,7	810,5	1 463,3	272,8			-17,7			
	Décès accidentel Incapacité / Invalidité en attente	Santé - NSLT	2 767,5	316,8	2 450,8	2 144,4	335,2	2 752,5	265,7	2 504,4	2 714,6	2 466,6
	Dépendance Invalidité	Santé - SLT	4 527,9	1 419,1	3 108,8	4 392,7	66,7	4 459,4	1 080,6	3 378,8	4 307,6	3 227,0
Prévoyance	Emprunteur - arrêt de travail Exonération cotisations santé											
	Assistance	NON VIE	10,6	0,0	10,6	1,9	0,6	2,4	0,0	2,4	2,4	2,4
	Décès - maintien décès Décès - rente education Décès - rente conjoint Emprunteur - Décès	VIE	5 347,8	985,3	4 362,6	5 033,4	344,1	15 824,0	692,4	14 458,3	14 235,9	12 870,2
Obsèque	Obsèque		67,9	0,9	67,0	68,6			2,8			
Epargne	Epargne retraite		8 295,3	618,7	7 676,4	10 377,9			670,4			
UC	Epargne UC	UC	549,2	17,2	532,1	541,7	0,0	541,7	16,6	525,2	541,7	525,2
<b>Total</b>			<b>23 840,0</b>	<b>4 168,5</b>	<b>19 671,6</b>	<b>22 833,5</b>	<b>746,6</b>	<b>23 580,1</b>	<b>2 710,9</b>	<b>20 869,1</b>	<b>21 802,3</b>	<b>19 091,4</b>

Les provisions techniques nettes des cessions 2018 étaient de 20 346,3 M€ en norme solvabilité 2. Elles augmentent de 523,2 M€ en 2019 pour atteindre 20 869,5 M€ (avant mesures transitoires).

Cette augmentation résulte principalement de la baisse des taux qui contribue à l'augmentation des provisions techniques mais également des déficits techniques anticipés pour 2020, et d'un accroissement des redistributions futures aux assurés en raison des performances financières de l'année.

Le détail des provisions techniques nettes par entités en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Provisions techniques nettes					Total	SCR Souscription
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 589,7	2 592,7		4 457,6	55,1	8 695,1	1 408,9
IPSEC	42,0	42,0		49,4		133,5	31,2
INPR	-0,3	66,8		29,8		96,3	23,7
CAPREVAL	6,7	5,9		32,3		44,9	6,2
Mutuelle Malakoff Humanis	82,4	0,9		3,8		87,1	86,4
Malakoff Humanis Nationale	8,4			0,5		8,9	29,1
Radiance Mutuelle	-1,4	22,5		5,9		27,0	17,1
Mutuelle Renault	8,8					8,8	11,6
Energie Mutuelle							
CMAV				394,7	42,8	437,5	2,1
QUATREM	755,3	647,4		6 160,6	314,1	7 877,5	731,1
AUXIA	-3,5	-11,1		1 764,6	85,6	1 835,6	49,9
Malakoff Humanis Assurances	13,1	11,4		6,3	14,8	45,5	12,1
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire				1 639,8	1,5	1 641,3	
AUXIA Assistance			2,4			2,4	7,6
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>2 504,4</b>	<b>3 378,8</b>	<b>2,4</b>	<b>14 458,3</b>	<b>525,2</b>	<b>20 869,1</b>	<b>2 318,8</b>

Les écarts entre les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoire) et comptables sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2019.

La mesure transitoire sur les engagements permet une réduction des provisions techniques avec une convergence vers la norme solvabilité 2 sur 16 années (depuis 2016).

## D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS

### TECHNIQUES

#### D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

##### ➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête, acceptation, gestion directe).

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock
	Rente Conjoint						
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Invalidité						
	Invalidité en attente						
	Décès Accidentel			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Emprunteur			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement		
	Exonération cotisations santé			Tête par Tête	Tête par Tête		
Santé	Santé			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
Assistance	Assistance			Non Applicable	Cadence d'écoulement		

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête issue des calculs d'inventaire et les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêt sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

### ➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.

- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le mode de gestion (directe, coassurance, acceptation). Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N pour les sinistres de survenance N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats gérés en direct (apérition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires gérées en direct.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.

#### ➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;

- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

#### D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

##### ➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéficiaires, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en milieu d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.
- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés à mi-année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs obligataires considérés ligne à ligne et à une agrégation par classe d'actifs s'agissant des actifs non obligataires (action, immobiliers, OPCVM, monétaire).

Concernant les actifs obligataires, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Les obligations structurées sont modélisées comme des taux variables ou des taux fixes en fonction du paramètre retenu dans la base des investissements ;
- Les obligations à taux variables sont indexées soit sur les taux 1 an soit sur les taux 10 ans en fonction de leur index de révision ;
- L'échéance des obligations perpétuelles est déterminée de sorte que celles-ci soient toujours présentes en portefeuille à la fin de la projection.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
  - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
  - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2<sup>e</sup> étape : Revalorisation des contrats
  - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3<sup>e</sup> étape : Gestion de la PPE
  - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
  - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

### ➤ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires. Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés. Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles. Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 480€, les modalités de sortie sont nécessairement en capital. S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/en-cours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1. Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers). Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

#### ➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La réassurance sur le périmètre Epargne est calculée par application d'un taux de quote-part.

### **D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES**

La Risk Margin est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

## D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Fonds propres	4 836,0	5 257,8	7 670,8	8 429,4
Passifs subordonnés	277,9	277,4	277,9	277,4
Provisions techniques	22 026,3	23 292,9	20 163,5	21 260,6
Provisions techniques UC	1 048,8	547,1	1 050,6	541,7
Provisions non techniques	52,3	66,9	52,3	65,9
Impôts différés passif	0,0		1 834,6	2 623,8
Dettes d'assurance	1 822,8	1 982,3	1 321,8	624,6
Dettes et autres	1 279,6	1 122,1	1 261,2	1 303,9
<b>Total passif</b>	<b>31 343,8</b>	<b>32 546,5</b>	<b>33 632,7</b>	<b>35 127,4</b>

Le détail des entités de la SGAM :

		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	En M€				
	Fonds propres	3 423,8	3 157,1	5 192,8	5 697,7
	Passifs subordonnés	250,3	250,3	250,3	250,3
	Provisions techniques	11 778,9	12 182,4	9 808,6	10 225,0
	Provisions techniques UC		73,7	66,2	71,7
	Provisions non techniques	18,4		18,4	
	Impôts différés passif			841,4	1 420,6
	Dettes d'assurance	867,6	1 412,8	887,4	507,5
	Dettes et autres	811,6	776,1	898,9	871,6
<b>Total passif</b>	<b>17 150,6</b>	<b>17 852,4</b>	<b>17 964,1</b>	<b>19 044,3</b>	

		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
IPSEC	En M€				
	Fonds propres	82,7	83,1	90,3	90,8
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	243,6	253,7	229,9	254,6
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			11,4	17,9
	Dettes d'assurance	13,3	11,4	0,8	2,6
Dettes et autres	25,8	31,3	25,8	17,5	
<b>Total passif</b>	<b>365,3</b>	<b>379,4</b>	<b>358,2</b>	<b>383,4</b>	

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
INPR	Fonds propres	296,2	313,7	413,4	505,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	155,4	151,9	120,7	96,4
	Provisions non techniques	0,5	0,5	0,5	0,5
	Impôts différés passif			31,1	36,4
	Dettes d'assurance	5,5	8,9	5,4	8,8
	Dettes et autres	1,6	14,6	1,6	14,6
	<b>Total passif</b>	<b>459,1</b>	<b>489,6</b>	<b>572,7</b>	<b>662,4</b>

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
CAPREVAL	Fonds propres	27,4	26,2	33,4	37,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	36,5	38,0	35,6	38,4
	Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
	Impôts différés passif			2,7	3,5
	Dettes d'assurance	0,8	0,1	0,7	0,0
	Dettes et autres	0,6	0,7	0,6	0,7
	<b>Total passif</b>	<b>65,5</b>	<b>65,3</b>	<b>73,3</b>	<b>80,5</b>

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Mutuelle Malakoff Humanis	Fonds propres	465,0	466,5	788,4	894,0
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	277,4	320,3	93,1	81,6
	Provisions non techniques	3,6	3,1	3,6	3,1
	Impôts différés passif			27,2	75,0
	Dettes d'assurance	20,8	89,3	11,5	14,0
	Dettes et autres	28,3	40,6	28,3	40,6
	<b>Total passif</b>	<b>795,1</b>	<b>919,7</b>	<b>952,0</b>	<b>1 108,2</b>

Malakoff Humanis Nationale	En M€	PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Fonds propres	52,7	60,5	63,9	71,1	
Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0	
Provisions techniques	38,9	37,8	31,2	10,1	
Provisions non techniques	0,2	0,6	0,2	0,6	
Impôts différés passif			1,0	5,5	
Dettes d'assurance	17,7	27,9	17,7	12,5	
Dettes et autres	11,6	13,2	11,6	13,2	
<b>Total passif</b>	<b>133,1</b>	<b>152,1</b>	<b>137,6</b>	<b>125,0</b>	

Radiance Mutuelle	En M€	PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Fonds propres	65,9	70,7	72,3	80,8	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	31,2	30,2	28,8	27,0	
Provisions non techniques	0,1	0,2	0,1	0,2	
Impôts différés passif			3,8	5,3	
Dettes d'assurance	1,3	13,3	1,3	13,3	
Dettes et autres	8,7	14,6	8,7	14,6	
<b>Total passif</b>	<b>107,2</b>	<b>128,9</b>	<b>115,0</b>	<b>141,1</b>	

Mutuelle Renault	En M€	PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Fonds propres	56,9	57,1	65,0	67,7	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	8,3	9,6	6,7	8,8	
Provisions non techniques					
Impôts différés passif			1,1	2,0	
Dettes d'assurance	3,4	1,0	3,4	1,0	
Dettes et autres	6,3	8,6	5,9	8,2	
<b>Total passif</b>	<b>74,9</b>	<b>76,2</b>	<b>82,1</b>	<b>87,6</b>	

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Energie Mutuelle	Fonds propres				
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques				
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif				
	Dettes d'assurance				
	Dettes et autres				
	<b>Total passif</b>				

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
CMAV	Fonds propres	104,1	107,2	182,2	222,2
	Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
	Provisions techniques	345,6	336,9	340,3	340,5
	Provisions techniques UC	42,6	42,8	42,6	42,7
	Provisions non techniques	0,3	0,2	0,3	0,2
	Impôts différés passif			33,9	44,3
	Dettes d'assurance	1,7	0,4	1,6	0,4
	Dettes et autres	52,6	16,8	52,6	16,8
	<b>Total passif</b>	<b>586,8</b>	<b>544,2</b>	<b>693,4</b>	<b>707,0</b>

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
QUATREM	Fonds propres	839,6	845,3	1 725,8	1 844,0
	Passifs subordonnés	151,0	151,0	151,0	151,0
	Provisions techniques	6 902,6	7 064,6	6 101,1	6 792,2
	Provisions techniques UC	835,2	319,6	831,3	314,1
	Provisions non techniques	25,2		25,2	
	Impôts différés passif			782,8	895,9
	Dettes d'assurance	510,7	570,8	154,5	192,6
	Dettes et autres	180,6	201,6	201,9	201,6
	<b>Total passif</b>	<b>9 444,9</b>	<b>9 152,8</b>	<b>9 973,5</b>	<b>10 391,5</b>

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
AUXIA	Fonds propres	134,5	137,5	263,6	297,9
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	1 628,5	1 715,4	1 555,3	1 716,5
	Provisions techniques UC	85,5	85,6	85,5	85,6
	Provisions non techniques	1,2	1,5	1,2	1,5
	Impôts différés passif			89,9	118,6
	Dettes d'assurance	10,1	9,5	10,1	9,5
	Dettes et autres	27,0	30,2	36,2	35,6
<b>Total passif</b>		<b>1 886,7</b>	<b>1 979,6</b>	<b>2 041,7</b>	<b>2 265,1</b>

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Assurances	Fonds propres	26,3	33,1	28,6	36,3
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	130,0	129,5	126,0	124,2
	Provisions techniques UC	12,4	14,8	15,2	14,8
	Provisions non techniques	2,0	1,6	2,0	1,6
	Impôts différés passif			0,8	19,2
	Dettes d'assurance	6,9	33,6	6,9	9,1
	Dettes et autres	37,5	90,1	37,5	90,2
<b>Total passif</b>		<b>215,1</b>	<b>302,7</b>	<b>217,1</b>	<b>295,3</b>

En M€		PASSIF	
		Solvabilité 1	
		2018	2019
MH Retraite Supplémentaire	Fonds propres	67,8	70,3
	Passifs subordonnés		
	Provisions techniques	1 335,4	1 259,2
	Provisions techniques UC	1,4	1,5
	Provisions non techniques	0,2	0,3
	Impôts différés passif		
	Dettes d'assurance	0,2	0,1
	Dettes et autres	11,0	14,8
<b>Total passif</b>		<b>1 416,0</b>	<b>1 346,2</b>

En M€	PASSIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
AUXIA Assistance				
Fonds propres	13,8	14,8	20,9	24,2
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	11,3	10,8	4,1	2,4
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			3,8	4,4
Dettes d'assurance	1,1	1,5	1,1	1,5
Dettes et autres	2,1	5,7	2,1	5,7
<b>Total passif</b>	<b>28,2</b>	<b>32,8</b>	<b>32,0</b>	<b>38,2</b>

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.3.

### D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Au 31 décembre 2019, le montant de dettes subordonnées sont les suivants

- 30 M€ correspond aux Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Quatrem en 2003 et souscrit par une entité extérieure au groupe.
- 246 M€ correspondant aux Titres Subordonnés Remboursables émis par Malakoff Humanis Prévoyance en 2015.

### D.3.2. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

### D.3.3. DETTES ET AUTRES

Ce poste correspond principalement à des dettes sur dépôts en espèces reçus des cessionnaires.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

## D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

# E. GESTION DU CAPITAL

## E.1. Fonds propres

### E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



#### ➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

#### ➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

#### ➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance et Quatrem portent dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ et 30 M€ souscrits par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ **Mise en œuvre du plan de gestion du capital**

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

### E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres (avec les mesures transitoires) au 31 décembre 2019 et leur évolution depuis le 31 décembre 2018 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Capital social	23,0	24,0	23,0	24,0
Réserve de réconciliation	6 468,5	7 178,4	7 635,6	8 405,1
Titres subordonnés	277,9	277,4	277,9	277,4
Intérêts minoritaires	12,2		12,2	
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>6 781,5</b>	<b>7 479,7</b>	<b>7 948,6</b>	<b>8 706,4</b>
- dont Tier 1	6 503,6	7 202,4	7 670,8	8 429,0
- dont Tier 2	277,9	277,4	277,9	277,4
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	6 769,3	7 479,7	7 936,4	8 706,4
- dont éligible MCR	6 668,3	7 479,7	7 835,4	8 706,4

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2018 et 2019 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

EN M€	2018 hors transitoire	2018 yc transitoire	2019 hors transitoire	2019 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 001,4	5 443,1	5 458,3	5 948,0
IPSEC	88,7	90,3	89,3	90,8
INPR	413,4	413,4	505,7	505,7
CAPREVAL	27,6	33,4	31,5	37,7
Mutuelle Malakoff Humanis	788,4	788,4	894,0	894,0
Malakoff Humanis Nationale	75,9	75,9	83,1	83,1
Radiance Mutuelle	72,3	72,3	80,8	80,8
Mutuelle Renault	65,1	65,1	67,7	67,7
Energie Mutuelle	15,5	15,5		
CMAV	184,0	222,2	225,3	262,2
QUATREM	1 222,7	1 876,8	1 327,3	1 995,0
AUXIA	169,4	263,6	210,5	297,9
Malakoff Humanis Assurances	25,8	28,6	33,7	36,3
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	67,8	67,8	70,3	70,3
AUXIA Assistance	20,9	20,9	24,2	24,2
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 781,5</b>	<b>7 948,6</b>	<b>7 479,7</b>	<b>8 706,4</b>

L'évolution des fonds propres, pour la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliés, se décompose de la manière suivante sur 2019 :

EN M€	2018 hors transitoire	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistribution et impôts	Marge de Risque	2019 hors transitoire	Mesures transitoires	2019 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 001,4	187,8	-99,0	757,8	-277,9	-59,9	-51,9	5 458,3	489,6	5 948,0
IPSEC	88,7	-2,0	-1,1	9,7	-8,6	1,8	0,8	89,3	1,5	90,8
INPR	413,4	26,8	-13,8	78,8	1,8	-0,8	-0,6	505,7		505,7
CAPREVAL	27,6	0,4	-0,1	4,1	-3,3	2,1	0,7	31,5	6,2	37,7
Mutuelle Malakoff Humanis	788,4	-9,7	-24,1	102,1	49,3	-11,4	-0,5	894,0		894,0
Malakoff Humanis Nationale	75,9	1,2	-5,7	7,6	4,5		-0,4	83,1		83,1
Radiance Mutuelle	72,3	0,6	-2,4	7,1	4,4	-0,9	-0,2	80,8		80,8
Mutuelle Renault	65,1		-2,4	6,0	0,0	-0,9	0,0	67,7		67,7
Energie Mutuelle	15,5							15,5		15,5
CMAV	184,0	20,2	-3,9	40,1	1,1	-16,0	-0,2	225,3	36,8	262,2
QUATREM	1 222,7	112,9	-91,0	127,0	108,8	-91,2	-61,9	1 327,3	667,7	1 995,0
AUXIA	169,4	33,2	-14,6	35,6	4,7	-13,8	-4,1	210,5	87,4	297,9
Malakoff Humanis Assurances	25,8	-11,2	-1,8	4,2	10,2	3,8	2,7	33,7	2,6	36,3
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	67,8		0,2	17,1	-1,0	-13,8		70,3		70,3
AUXIA Assistance	20,9	-0,2	-4,5	2,5	6,1	-0,5	-0,1	24,2		24,2
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 781,5</b>	<b>540,4</b>	<b>-156,0</b>	<b>885,7</b>	<b>-160,0</b>	<b>-294,6</b>	<b>-117,2</b>	<b>7 479,7</b>	<b>1 226,7</b>	<b>8 706,4</b>

Une augmentation des fonds propres de 698 M€ qui s'explique principalement par des performances financières en 2019 suite à la hausse des marchés actions et de l'immobilier, en partie absorbée par la redistribution future aux assurés, sous forme de participation aux bénéfices.

Le détail des fonds propres des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Capital social	11,7	11,7	11,7	11,7
Réserve de réconciliation	4 739,3	5 196,3	5 181,1	5 685,9
Titres subordonnés	250,3	250,3	250,3	250,3
<b>TOTAL</b>	<b>5 001,4</b>	<b>5 458,3</b>	<b>5 443,1</b>	<b>5 948,0</b>
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>5 001,4</b>	<b>5 458,3</b>	<b>5 443,1</b>	<b>5 948,0</b>
- dont Tier 1	4 751,1	5 208,0	5 192,8	5 697,7
- dont Tier 2	250,3	250,3	250,3	250,3
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	5 001,4	5 458,3	5 443,1	5 948,0
- dont éligible MCR	4 860,2	5 318,4	5 297,0	5 805,1

Malakoff Humanis Prévoyance

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	88,3	88,9	89,9	90,4
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>88,7</b>	<b>89,3</b>	<b>90,3</b>	<b>90,8</b>
- dont Tier 1	88,7	89,3	90,3	90,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	88,7	89,3	90,3	90,8
- dont éligible MCR	88,7	89,3	90,3	90,8

IPSEC

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	413,1	505,3	413,1	505,3
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>413,4</b>	<b>505,7</b>	<b>413,4</b>	<b>505,7</b>
- dont Tier 1	413,4	505,7	413,4	505,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	413,4	505,7	413,4	505,7
- dont éligible MCR	413,4	505,7	413,4	505,7

INPR

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	27,2	31,1	33,1	37,3
Titres subordonnées				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>27,6</b>	<b>31,5</b>	<b>33,4</b>	<b>37,7</b>
- dont Tier 1	27,6	31,5	33,4	37,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	27,6	31,5	33,4	37,7
- dont éligible MCR	27,6	31,5	33,4	37,7

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	1,4	1,4	1,4	1,4
Réserve de réconciliation	787,0	892,7	787,0	892,7
Titres subordonnées				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>788,4</b>	<b>894,0</b>	<b>788,4</b>	<b>894,0</b>
- dont Tier 1	788,4	894,0	788,4	894,0
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	788,4	894,0	788,4	894,0
- dont éligible MCR	788,4	894,0	788,4	894,0

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	63,5	70,7	63,5	70,7
Titres subordonnées	12,0	12,0	12,0	12,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>75,9</b>	<b>83,1</b>	<b>75,9</b>	<b>83,1</b>
- dont Tier 1	63,9	71,1	63,9	71,1
- dont Tier 2	12,0	12,0	12,0	12,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	75,9	83,1	75,9	83,1
- dont éligible MCR	65,8	73,1	65,8	73,1

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	72,0	80,4	72,0	80,4
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>72,3</b>	<b>80,8</b>	<b>72,3</b>	<b>80,8</b>
- dont Tier 1	72,3	80,8	72,3	80,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	72,3	80,8	72,3	80,8
- dont éligible MCR	72,3	80,8	72,3	80,8

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	64,8	67,5	64,8	67,5
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>65,0</b>	<b>67,7</b>	<b>65,0</b>	<b>67,7</b>
- dont Tier 1	65,0	67,7	65,0	67,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	65,0	67,7	65,0	67,7
- dont éligible MCR	65,0	67,7	65,0	67,7

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social				
Réserve de réconciliation				
Titres subordonnés				
Intérêts minoritaires				
<b>Total des Fonds propres</b>				
- dont Tier 1				
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR				
- dont éligible MCR				

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserve de réconciliation	143,5	184,9	181,8	221,7
Titres subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>184,0</b>	<b>225,3</b>	<b>222,2</b>	<b>262,2</b>
- dont Tier 1	144,0	185,3	182,2	222,2
- dont Tier 2	40,0	40,0	40,0	40,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	153,9	197,1	192,1	233,8
- dont éligible MCR	145,7	187,1	183,5	223,6

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social	510,4	510,4	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	561,3	665,9	1 215,3	1 333,6
Titres subordonnés	151,0	151,0	151,0	151,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>1 222,7</b>	<b>1 327,3</b>	<b>1 876,8</b>	<b>1 995,0</b>
- dont Tier 1	1 071,7	1 176,3	1 725,8	1 844,0
- dont Tier 2	151,0	151,0	151,0	151,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	1 222,7	1 327,3	1 876,8	1 995,0
- dont éligible MCR	1 140,0	1 238,6	1 772,2	1 895,6

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social	74,5	74,5	74,5	74,5
Réserve de réconciliation	94,9	135,9	189,0	223,4
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>169,4</b>	<b>210,5</b>	<b>263,6</b>	<b>297,9</b>
- dont Tier 1	169,4	210,5	263,6	297,9
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	169,4	210,5	263,6	297,9
- dont éligible MCR	169,4	210,5	263,6	297,9

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social	28,6	23,6	28,6	23,6
Réserve de réconciliation	-2,8	10,2		12,8
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>25,8</b>	<b>33,7</b>	<b>28,6</b>	<b>36,3</b>
- dont Tier 1	25,8	33,7	28,6	36,3
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	25,8	33,7	28,6	36,3
- dont éligible MCR	25,8	33,7	28,6	36,3

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
<b>En M€</b>				
Capital social	1,8	1,8	1,8	1,8
Réserve de réconciliation	19,1	22,4	19,1	22,4
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>20,9</b>	<b>24,2</b>	<b>20,9</b>	<b>24,2</b>
- dont Tier 1	20,9	24,2	20,9	24,2
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	20,9	24,2	20,9	24,2
- dont éligible MCR	20,9	24,2	20,9	24,2

### E.1.3. CLAUSES ET CONDITIONS ATTACHEES AUX FONDS PROPRES

Les seuls titres subordonnés restant dans le Groupe concernent une émission de Titres Subordonnés à Durée Indéterminé (TSDI) signée entre QUATREM et AVIVA VIE en date du 14 novembre 2003 à la suite d'une cession de portefeuilles d'assurance collective fin 2002. Ces TSDI portent sur 30 M€ d'euros avec un intérêt de 5,23% annuel. Ils sont remboursables à la liquidation de QUATREM au pair après remboursement de l'ensemble des autres dettes de cette dernière.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, QUATREM a communiqué à AVIVA VIE sa volonté de remboursement anticipé à l'issue du préavis de 5 ans comme stipulé dans la clause associée du contrat. Si l'évolution de la réglementation conduisait à une perte d'éligibilité des TSDI aux fonds propres réglementaires, l'option de remboursement anticipé par l'émetteur serait exerçable sans préavis. L'option de remboursement anticipé du souscripteur est conditionnée dans tous les cas à un préavis de 5 ans et n'a pas été exercée à ce jour.

Les passifs subordonnés de Malakoff Humanis Prévoyance sont exclusivement composés de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) dont principalement un TSR émis en octobre 2015 pour une valeur de 250 000 K€. Le TSR n'ayant aucune liquidité, sa valeur au pair a été retenue et n'a donc pas été revalorisée.

## E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

### E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Épargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

### E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019.

Le SCR de la SGAM Malakoff Humanis augmente de 103 M€ sur la période.

L'augmentation des SCR de marché s'explique par la performance des placements sur la fin de l'année 2019, limitée par l'application d'un choc réduit sur les actions détenues à long terme.

Par ailleurs, une diminution des SCR de contrepartie est constatée en raison d'une baisse des créances.

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
SCR de marché	2 331,0	2 593,1	2 331,0	2 593,1
SCR contrepartie	311,1	233,0	311,1	233,0
SCR Vie	668,2	708,5	668,2	708,5
SCR Santé	1 692,6	1 602,8	1 692,6	1 602,8
SCR Non vie	6,8	7,6	6,8	7,6
Diversification SCR	-1 419,7	-1 403,7	-1 419,7	-1 403,7
<b>BSCR</b>	<b>3 590,1</b>	<b>3 741,2</b>	<b>3 590,1</b>	<b>3 741,2</b>
SCR Opérationnel	225,0	212,9	225,0	212,9
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-663,0	-696,4	-663,0	-696,4
Ajustement impôts différés	-6,2		-616,0	-551,0
EMS MMRS	49,8	47,3	49,8	47,3
Capital requis secteur financier	6,6		6,6	
<b>SCR</b>	<b>3 202,3</b>	<b>3 305,1</b>	<b>2 592,5</b>	<b>2 754,1</b>

Les SCR par entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

EN M€	SCR Hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	2 098,3	2 119,9	1 973,1	2 036,2
IPSEC	43,3	47,9	43,3	47,9
INPR	90,4	114,0	90,4	114,0
CAPREVAL	8,4	9,4	8,4	9,1
Mutuelle Malakoff Humanis	199,2	217,8	199,2	217,8
Malakoff Humanis Nationale	38,6	40,9	38,6	40,9
Radiance Mutuelle	23,7	26,6	23,7	26,6
Mutuelle Renault	16,9	17,4	16,9	17,4
Energie Mutuelle	4,9		4,9	
CMAV	19,8	23,5	19,6	23,3
QUATREM	760,3	873,9	515,7	573,0
AUXIA	86,7	87,9	69,1	75,7
Malakoff Humanis Assurances	22,2	21,0	22,2	21,0
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	49,8	47,3	49,8	47,3
AUXIA Assistance	5,4	6,8	5,4	6,8
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>3 202,3</b>	<b>3 305,1</b>	<b>2 592,5</b>	<b>2 754,1</b>

Le détail par entité de la **SGAM Malakoff Humanis** est le suivant :

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	Pro forma 2018	2019	2018	2019
SCR de marché	1 562,5	1 687,8	1 562,5	1 687,8
SCR contrepartie	181,8	128,1	181,8	128,1
SCR Vie	436,1	413,7	436,1	413,7
SCR Santé	1 049,6	995,3	1 049,6	995,3
SCR Non vie				
Diversification SCR	-899,1	-854,2	-899,1	-854,2
<b>BSCR</b>	<b>2 330,9</b>	<b>2 370,6</b>	<b>2 330,9</b>	<b>2 370,6</b>
SCR Opérationnel	135,8	138,0	135,8	138,0
Ajustement participation bénéfiques futurs	-368,4	-388,7	-368,4	-388,7
Ajustement impôts différés			-125,2	-83,7
<b>SCR</b>	<b>2 098,3</b>	<b>2 119,9</b>	<b>1 973,1</b>	<b>2 036,2</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	19,9	24,0	19,9	24,0
SCR contrepartie	7,5	7,1	7,5	7,1
SCR Vie	5,6	5,1	5,6	5,1
SCR Santé	25,6	26,1	25,6	26,1
SCR Non vie				
Diversification SCR	-17,2	-17,9	-17,2	-17,9
<b>BSCR</b>	<b>41,4</b>	<b>44,4</b>	<b>41,4</b>	<b>44,4</b>
SCR Opérationnel	4,9	4,8	4,9	4,8
Ajustement participation bénéfices futurs	-2,9	-1,3	-2,9	-1,3
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>	<b>43,3</b>	<b>47,9</b>	<b>43,3</b>	<b>47,9</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	86,9	119,3	86,9	119,3
SCR contrepartie	5,3	2,5	5,3	2,5
SCR Vie	19,1	5,3	19,1	5,3
SCR Santé	16,1	18,4	16,1	18,4
SCR Non vie				
Diversification SCR	-26,4	-18,0	-26,4	-18,0
<b>BSCR</b>	<b>101,0</b>	<b>127,4</b>	<b>101,0</b>	<b>127,4</b>
SCR Opérationnel	3,0	1,7	3,0	1,7
Ajustement participation bénéfices futurs	-2,2	-0,8	-2,2	-0,8
Ajustement impôts différés	-11,4	-14,4	-11,4	-14,4
<b>SCR</b>	<b>90,4</b>	<b>114,0</b>	<b>90,4</b>	<b>114,0</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	5,8	7,0	5,8	7,0
SCR contrepartie	1,0	0,4	1,0	0,4
SCR Vie	1,8	2,0	1,8	2,0
SCR Santé	4,4	4,2	4,4	4,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-3,8	-3,6	-3,8	-3,6
<b>BSCR</b>	<b>9,3</b>	<b>10,0</b>	<b>9,3</b>	<b>10,0</b>
SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,4	0,3
Ajustement participation bénéfices futurs	-1,2	-1,0	-1,2	-1,0
Ajustement impôts différés				-0,3
<b>SCR</b>	<b>8,4</b>	<b>9,4</b>	<b>8,4</b>	<b>9,1</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	142,7	173,8	142,7	173,8
SCR contrepartie	25,2	14,2	25,2	14,2
SCR Vie	0,1	0,2	0,1	0,2
SCR Santé	80,1	86,2	80,1	86,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-58,5	-57,2	-58,5	-57,2
<b>BSCR</b>	<b>189,6</b>	<b>217,3</b>	<b>189,6</b>	<b>217,3</b>
SCR Opérationnel	12,5	14,8	12,5	14,8
Ajustement participation bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés	-2,8	-14,2	-2,8	-14,2
<b>SCR</b>	<b>199,2</b>	<b>217,8</b>	<b>199,2</b>	<b>217,8</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	10,4	12,7	10,4	12,7
SCR contrepartie	2,0	4,0	2,0	4,0
SCR Vie	0,9	1,0	0,9	1,0
SCR Santé	28,2	28,2	28,2	28,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-8,0	-10,4	-8,0	-10,4
<b>BSCR</b>	<b>33,6</b>	<b>35,4</b>	<b>33,6</b>	<b>35,4</b>
SCR Opérationnel	5,3	5,5	5,3	5,5
Ajustement participation bénéfices futurs	-0,2		-0,2	
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>	<b>38,6</b>	<b>40,9</b>	<b>38,6</b>	<b>40,9</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	10,0	12,4	10,0	12,4
SCR contrepartie	2,8	3,0	2,8	3,0
SCR Vie	0,4	0,5	0,4	0,5
SCR Santé	15,6	16,7	15,6	16,7
SCR Non vie				
Diversification SCR	-7,1	-8,1	-7,1	-8,1
<b>BSCR</b>	<b>21,6</b>	<b>24,4</b>	<b>21,6</b>	<b>24,4</b>
SCR Opérationnel	2,3	2,4	2,3	2,4
Ajustement participation bénéfices futurs	-0,3	-0,1	-0,3	-0,1
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>	<b>23,7</b>	<b>26,6</b>	<b>23,7</b>	<b>26,6</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	6,9	8,9	6,9	8,9
SCR contrepartie	2,1	1,1	2,1	1,1
SCR Vie				
SCR Santé	11,6	11,6	11,6	11,6
SCR Non vie				
Diversification SCR	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9
<b>BSCR</b>	<b>15,7</b>	<b>16,7</b>	<b>15,7</b>	<b>16,7</b>
SCR Opérationnel	1,9	2,3	1,9	2,3
Ajustement participation bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés	-0,6	-1,6	-0,6	-1,6
<b>SCR</b>	<b>16,9</b>	<b>17,4</b>	<b>16,9</b>	<b>17,4</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché				
SCR contrepartie				
SCR Vie				
SCR Santé				
SCR Non vie				
Diversification SCR				
<b>BSCR</b>				
SCR Opérationnel				
Ajustement participation bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>				

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	40,1	50,1	40,1	50,1
SCR contrepartie	3,7	2,3	3,7	2,3
SCR Vie	6,8	2,1	6,8	2,1
SCR Santé				
SCR Non vie				
Diversification SCR	-7,1	-3,2	-7,1	-3,2
<b>BSCR</b>	<b>43,5</b>	<b>51,3</b>	<b>43,5</b>	<b>51,3</b>
SCR Opérationnel	1,8	1,8	1,5	1,6
Ajustement participation bénéfices futurs	-15,0	-18,6	-15,0	-18,6
Ajustement impôts différés	-10,4	-11,0	-10,3	-11,0
<b>SCR</b>	<b>19,8</b>	<b>23,5</b>	<b>19,6</b>	<b>23,3</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	610,9	678,3	610,9	678,3
SCR contrepartie	46,4	52,3	46,4	52,3
SCR Vie	222,4	287,9	222,4	287,9
SCR Santé	419,8	443,2	419,8	443,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-365,2	-417,3	-365,2	-417,3
<b>BSCR</b>	<b>934,3</b>	<b>1 044,4</b>	<b>934,3</b>	<b>1 044,4</b>
SCR Opérationnel	48,9	50,5	48,5	50,5
Ajustement participation bénéfices futurs	-196,2	-221,1	-196,2	-221,1
Ajustement impôts différés	-26,7		-270,8	-300,9
<b>SCR</b>	<b>760,3</b>	<b>873,9</b>	<b>515,7</b>	<b>573,0</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	126,1	150,3	126,1	150,3
SCR contrepartie	37,0	40,9	37,0	40,9
SCR Vie	37,1	33,7	37,1	33,7
SCR Santé	27,6	16,2	27,6	16,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-61,9	-57,3	-61,9	-57,3
<b>BSCR</b>	<b>165,9</b>	<b>183,8</b>	<b>165,9</b>	<b>183,8</b>
SCR Opérationnel	9,2	10,0	9,2	10,0
Ajustement participation bénéfices futurs	-69,7	-78,3	-69,7	-78,3
Ajustement impôts différés	-18,7	-27,6	-36,3	-39,8
<b>SCR</b>	<b>86,7</b>	<b>87,9</b>	<b>69,1</b>	<b>75,7</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	9,5	12,0	9,5	12,0
SCR contrepartie	2,8	3,3	2,8	3,3
SCR Vie	5,7	3,5	5,7	3,5
SCR Santé	12,9	8,6	12,9	8,6
SCR Non vie				
Diversification SCR	-9,4	-8,2	-9,4	-8,2
<b>BSCR</b>	<b>21,5</b>	<b>19,3</b>	<b>21,5</b>	<b>19,3</b>
SCR Opérationnel	1,9	1,9	1,9	1,9
Ajustement participation bénéfices futurs	-1,2	-0,1	-1,2	-0,1
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>	<b>22,2</b>	<b>21,0</b>	<b>22,2</b>	<b>21,0</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires		
	2018	2019	2018	2019	
MH Retraite Supplémentaire	SCR de marché				
	SCR contrepartie				
	SCR Vie				
	SCR Santé				
	SCR Non vie				
	Diversification SCR				
	<b>BSCR</b>				
	SCR Opérationnel				
	Ajustement participation bénéfices futurs				
	Ajustement impôts différés				
	EMS MMRS	49,8	47,3	49,8	47,3
	Capital requis secteur financier				
<b>SCR</b>	<b>49,8</b>	<b>47,3</b>	<b>49,8</b>	<b>47,3</b>	

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires		
	2018	2019	2018	2019	
AUXIA Assistance	SCR de marché	2,5	3,4	2,5	3,4
	SCR contrepartie	0,3	0,9	0,3	0,9
	SCR Vie				
	SCR Santé		0,0		0,0
	SCR Non vie	6,8	7,6	6,8	7,6
	Diversification SCR	-1,6	-2,3	-1,6	-2,3
	<b>BSCR</b>	<b>8,0</b>	<b>9,6</b>	<b>8,0</b>	<b>9,6</b>
	SCR Opérationnel	0,3	0,4	0,3	0,4
	Ajustement impôts différés	-2,8	-3,2	-2,8	-3,2
	<b>SCR</b>	<b>5,4</b>	<b>6,8</b>	<b>5,4</b>	<b>6,8</b>

## E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concerné.

## E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

# ANNEXES : LES ETATS QUANTITATIFS

1. Entreprises entrant dans le périmètre du Groupe
2. Bilan prudentiel
3. Primes – sinistres et dépenses, par lignes d'activité
4. Primes – sinistres et dépenses par pays
5. Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
6. Fonds propres
7. Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard